

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Budgets principal et annexes



RAPPORT DE PRESENTATION

Séance du conseil municipal du 20 juin 2019

SOMMAIRE

Préambule	3
BUDGET PRINCIPAL	5
I. Les résultats 2018	5
II. Section de Fonctionnement	6
A. Les recettes de fonctionnement	6
1. Chapitre 73 - Impôts et taxes.....	7
2. Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations.....	9
3. Chapitre 70 – Produits des services.....	14
4. Les autres chapitres budgétaires des recettes de fonctionnement	14
B. Les dépenses de fonctionnement.....	15
1. La répartition par fonction des dépenses de fonctionnement.....	15
2. La répartition par nature des dépenses de fonctionnement	16
III. La section d'investissement	21
A. Les ressources d'investissement.....	21
B. Les emplois d'investissement.....	26
1. La répartition par fonction de nos dépenses d'investissement.....	27
2. La répartition par nature de nos dépenses d'investissement	27
3. Situation des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) au 31/12/2018.....	30
IV. Ratios définis à l'article R2313-1 du CGCT / Répartition sur 100 euros du budget	31
BUDGETS ANNEXES	32
A – Eau	32
B – Régie Exploitation Elispace	34
C – Lotissement Longue Haie	36
E – Lotissement Agel	37
F – Lotissement PA Tilloy	38
RESULTATS CONSOLIDES	40

Préambule

A titre liminaire, le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M14 et M49). Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis, par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante, qui l'arrête définitivement par un vote au 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Ainsi, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

La délibération d'affectation prise par l'assemblée délibérante est produite à l'appui de la décision budgétaire de reprise de ce résultat.

Concernant le résultat déficitaire de la section de fonctionnement, le besoin de financement ou l'excédent de la section d'investissement sont aussi repris en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif avec le compte de gestion du receveur, qui est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, accompagné des pièces justificatives correspondantes.

S'agissant de ces documents officiels, leur mise à disposition du public en vertu de l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'effectue, au choix des personnes intéressées, soit par :

- consultation sur place au service des finances de la Ville (3^{ème} étage de l'hôtel de Ville),
- envoi dématérialisé via internet sur simple demande par email à formuler à l'adresse finances@beauvais.fr,
- envoi par courrier postal sur demande écrite et moyennant le paiement des photocopies (tarif fixé par le conseil municipal à 0,18 € par page et susceptible d'être modifié).

Pour ce qui concerne les élus municipaux, ces documents officiels sont insérés au dossier du conseil municipal qui est transmis dans les délais légaux prévus à l'article L2121-12 du CGCT.

Concernant les ratios prévus à l'article R2313-1 du CGCT, ils sont insérés dans la maquette budgétaire et dans le présent rapport de présentation. Leur communication au public s'effectue via cette dernière insertion puisque le présent rapport est mis en ligne sur le site internet de la Ville de Beauvais (<http://www.beauvais.fr>) à la rubrique Beauvais/Economie-Budget.

Précisons que le rapport de présentation qui suit fait état de comparaisons avec la moyenne de la strate ⁽¹⁾ qui regroupe les communes de 50.000 à 100.000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé.

(1) source : <http://www.colloc.bercy.gouv.fr> du ministère du budget et des comptes publics.

Synthèse générale

En 2018, pour l'ensemble des budgets (principal + annexes), le compte administratif (bilan) de la Ville de Beauvais dégage un résultat de clôture d'exercice de 10,16 millions d'euros. Ces 10,16 millions d'euros s'obtiennent avec 110,80 millions d'euros de recettes, 106,90 millions d'euros de dépenses, et +6,25 millions d'euros de reprise sur les résultats de 2017.

Le budget principal totalise 104 millions d'euros de recettes sur les 110,8 millions d'euros pour l'ensemble des budgets (93,8%). Ce sont 85,58 millions d'euros de recettes qui proviennent de la **section de fonctionnement**, dont les deux principaux postes sont les impôts et taxes qui totalisent 59,07 millions (69%) et les subventions et participations avec 18 millions (21,0%).

Quant aux dépenses de fonctionnement, elles totalisent 76,17 millions d'euros avec 45,4 millions dépensés en charges de personnel (59,6%) et 23,75 millions au niveau des autres charges de gestion courante (chapitres 011 et 65 avec un total de 31,1%).

Dans le cadre de la **contractualisation** avec l'Etat, l'évolution des dépenses de fonctionnement ne devait pas dépasser +1,45% entre 2017 et 2018. Avec un total de 69,89 millions de dépenses réelles en 2018 et un seuil de 70,68 millions à ne pas dépasser, cette augmentation s'établit à **+0.24%**, représentant une marge de plus de 780 mille euros par rapport au plafond contractualisé.

Toujours concernant le budget principal, **la section d'investissement** enregistre 18,41 millions d'euros de recettes dont 8,58 millions (46,6%) contribuent à l'autofinancement des investissements, avec 4,17 millions d'affectation du résultat de 2017 en investissement et 4,41 millions d'amortissements des biens. Le recours à l'emprunt se limite à 5 millions d'euros (+3 millions reportés à encaisser sur 2019) alors que les remboursements d'emprunt opérés en cours d'année totalisent 8,862 millions d'euros, d'où une diminution du niveau de l'endettement de la Ville de près de 3,8 millions constaté fin 2018. La programmation annuelle 2018 en matière d'investissement a atteint 16,13 millions d'euros.

Les budgets annexes totalisent 6.8 millions d'euros de recettes, dont 3 millions pour le budget annexe de l'Eau, 0,8 million pour l'Elispace et 3 millions pour l'ensemble des budgets annexes dits de lotissement, dont 0,9 million de subvention versée par le budget principal à ces budgets de zones.

BUDGET PRINCIPAL

I. Les résultats 2018

Section	Reprise résultats 2017 (1)	Résultat d'exécution 2018	Résultats de clôture 2018 (A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	6 865 395,85	9 415 897,56	16 281 293,41	0,00	16 281 293,41
Investissement	-516 165,20	-6 716 769,71	-7 232 934,91	43 178,51	-7 189 756,40
Total :	6 349 230,65	2 699 127,85	9 048 358,50	43 178,51	9 091 537,01

(1) la reprise des résultats 2017 correspond aux résultats issus du compte administratif 2017

Le résultat de clôture 2018 cumulé est excédentaire de 9 091 537,01 euros compte tenu des résultats par section suivants :

- un excédent de **16 281 293,41** euros de la section de fonctionnement
- un besoin de financement de **-7 189 756,40** euros de la section d'investissement et comprenant un solde de restes à réaliser de **+43 178,51** euros

Les restes à réaliser comprennent 7 109 280,49 euros de dépenses et 7 152 459 euros de recettes, dont un recours à l'emprunt de 3 millions contractualisé en 2018 et qui sera encaissé en 2019.

Les prévisions étant équilibrées en dépenses et en recettes, le résultat d'exécution est influencé par les écarts éventuels liés au taux d'exécution des prévisions.

Aussi, s'agissant de l'appréciation du compte administratif 2018, il conviendra, dans le présent rapport de rapprocher les prévisions inscrites au budget avec les réalisations effectives, tant en dépenses qu'en recettes, et également de constater l'évolution de nos dépenses et recettes depuis ces trois dernières années.

II. Section de Fonctionnement

Le résultat d'exécution 2018 de la section de fonctionnement atteint 9 415 897,56 euros. Il est déterminé par différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

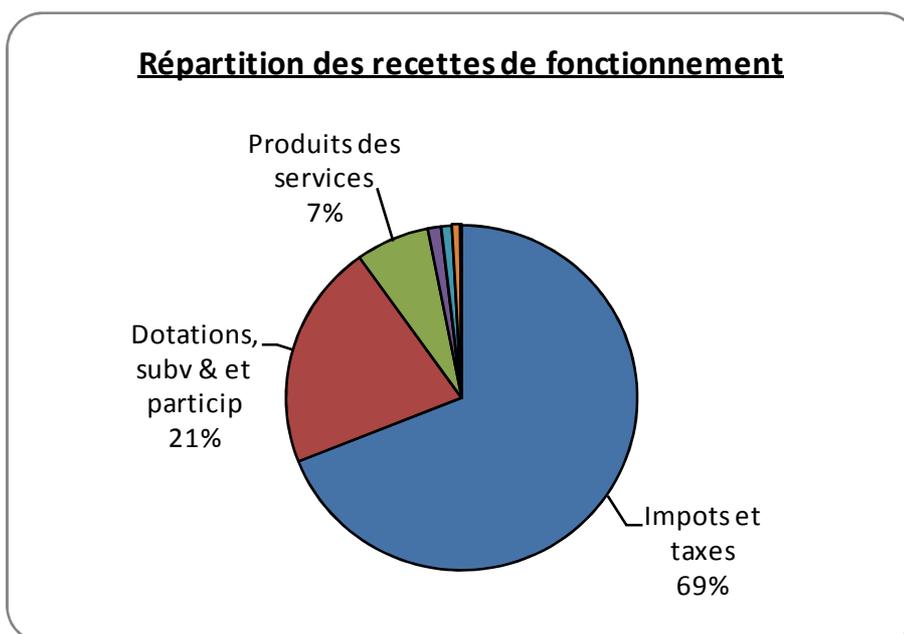
A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement totalisent une exécution à hauteur de 85 476 478,15 euros, soit un taux de réalisation de 101,85% par rapport aux attributions budgétaires. Pour rappel, le taux de réalisation au CA2017 était à hauteur de 100,44%.

Le détail des recettes de fonctionnement (mouvements réels+écritures d'ordre) est le suivant

Recettes de fonctionnement		Réalisations 2016	Réalisations 2017	Prévisions 2018	Réalisations 2018	variation 2018/2017	taux exécution real/prev
R E C E T T E S	013 Atténuation de charges	1 188 244	923 345	412 000	650 473	-272 871	157,9%
	70 Produits des services	5 814 415	5 381 778	6 069 791	5 832 076	450 298	96,1%
	73 Impôts et taxes	59 415 809	58 737 223	58 147 161	59 074 160	336 937	101,6%
	74 Dotations, subventions et participations	18 469 143	17 765 113	17 659 835	17 995 630	230 517	101,9%
	75 Autres produits de gestion courante	705 979	616 380	590 100	857 261	240 881	145,3%
	76 Produits financiers	140	140	200	117	-23	58,5%
	77 Recettes exceptionnelles	859 813	2 061 597	1 043 446	1 066 761	-994 836	102,2%
	78 Reprise provision	325 605	47 779	0	0	-47 779	
	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	74 061	74 305	228 980	105 231	30 926	46,0%
	Total recettes de fonctionnement :		86 853 211	85 607 659	84 151 513	85 581 709	-25 950

A noter que la répartition de ces recettes se compose principalement des impôts et taxes pour 69%, dotations et subventions pour 21%, produits des services pour 7%, et autres recettes pour 3%.



1. Chapitre 73 - Impôts et taxes

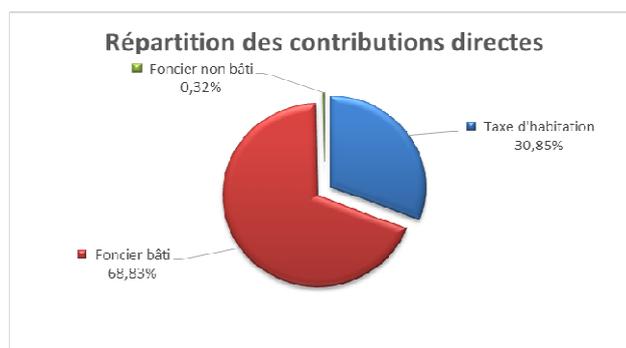
Ce chapitre budgétaire totalise 59 074 160,01 euros, représente à lui seul 69% des recettes réelles de fonctionnement comme au CA 2017.

La répartition des recettes de ce chapitre est la suivante :

<i>Répartition des impôts et taxes</i>	2017	2018	2018/2017	2018/2017
Contributions directes	37 643 884 €	38 583 507 €	2,5%	939 623 €
Recettes intercommunales	17 265 103 €	17 515 819 €	1,5%	250 716 €
Taxe sur l'électricité	1 076 960 €	1 025 622 €	-4,8%	-51 338 €
Droits de mutation	1 716 867 €	1 390 655 €	-19,0%	-326 212 €
Autres impositions	1 034 409 €	558 557 €	-46,0%	-475 852 €
TOTAL	58 737 223 €	59 074 160 €	0,6%	336 937 €

a) **Contributions directes**

Les contributions directes (articles 73111 et 7318) totalisent 38,58 millions d'euros et représentent 45% des recettes de la section de fonctionnement contre 44 % en 2017. Le produit des contributions directes augmente entre 2017 et 2018 de + 939 623 euros ou + 2,56 %.



Le produit des contributions directes, rôles supplémentaires et complémentaires compris, se répartit de la manière suivante :

- 68,83 % de taxe sur le foncier bâti (26,56 millions d'euros) ;
- 30,85 % de taxe d'habitation (11,90 millions d'euros) ;
- 0,32 % de taxe sur le foncier non bâti (0,12 millions d'euros).

Rôles complémentaires et supplémentaires compris, le détail des variations est le suivant en l'absence de hausse de taux :

- **Taxe d'habitation** : + 282 525 euros ou + 2,43 %, hausse due à la fois à la variation des bases fiscales entre 2017 et 2018 (+ 1% ou + 116 859 euros) ainsi qu'à la perception de + 150 828 euros de rôles complémentaires et + 14 838 euros de rôles supplémentaires.
- **Taxe sur le foncier bâti** : + 652 298 euros ou + 2,52 %. Cette progression du produit est le résultat de la variation physique des bases (+ 1,67 % ou + 453 932 euros) accentuée par la hausse des rôles de + 198 366 euros par rapport à 2017.
- **Taxe sur le foncier non bâti** : + 4 800 euros ou + 4,03 % par rapport à 2017.

Globalement les recettes liées aux contributions directes bénéficient depuis 2018 de l'application de la revalorisation annuelle des valeurs locatives actualisée chaque année en fonction de l'inflation. Cette nouvelle formule est plus avantageuse pour les collectivités car l'on peut constater une hausse 2 fois supérieure (+1,1%) à celle de 2017 (+0,40%).

b) Les recettes intercommunales versées par la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) et reversées par l'Etat

- La Ville de Beauvais perçoit de la CAB deux dotations :
 - **Une dotation de compensation** due au titre des différents transferts de compétences, dont le montant perçu en 2018 (**16 723 549,41 euros**) est inférieur de – **94 711,59 euros** à celui perçu en 2017 (16 818 261,18 euros). Cette variation résulte de la prise en compte en 2018 du transfert des compétences obligatoires au 1^{er} janvier 2018 pour les EPCI à fiscalité propre : GEMAPI – gestion des eaux et des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (- 41 570 euros), ZAE – Zones d'activités économiques (- 9 674 euros) et Gens du voyage – terrains familiaux (- 43 467,77 euros) dont les montants ont été validés lors de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 10 septembre 2018 approuvés par la délibération du 28 septembre 2018.
 - **Une dotation de solidarité communautaire** de **107 807,00 euros perçue en 2018** contre 345 187,56 euros en 2017 soit une différence de – 237 380,56 euros. Pour mémoire, en 2017, en l'absence de pacte fiscal et financier, seule la commune de Beauvais était éligible à la perception de la part obligatoire de DSC à verser par l'EPCI aux communes concernées par les dispositifs du contrat de ville. Ainsi, par délibération du 29/06/2017, ce montant a été calculé pour correspondre à 50% de la différence entre les produits d'impositions en matière de CFE, CVAE, IFR et TAFNB au titre de l'année du versement de la dotation et le produit de ces mêmes impositions constaté l'année précédente. En 2018, le budget primitif 2018 de la CAB a permis de débloquer une enveloppe de 500 000 euros qui, en vertu de la délibération du 29 juin 2018, a été répartie entre les 53 communes du territoire de la CAB selon les critères définis dans le pacte fiscal et financier adopté par délibération du 14 novembre 2017.
- Elle perçoit de l'Etat depuis 2017 **le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités ou communes moins favorisées. A noter que la commune de Beauvais n'est pas prélevée parallèlement de ce fonds contrairement aux autres communes de la CAB car elle bénéficie en vertu des dispositions de la loi de finances de 2016 de l'exonération du prélèvement de l'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants éligibles à la dotation de solidarité urbaine (DSU) classées du 1^{er} au 250^{ème} rang. La ville de Beauvais étant classée 202^{ème} en 2017 (240^{ème} en 2016) ce qui a servi de base au calcul du reversement de FPIC 2018, il s'agit donc d'une recette nette de **684 463 euros** de FPIC perçue en 2018 et comptabilisée à l'article 73223 contre 101 654 euros en 2017 soit une évolution de + 582 809 euros.

c) Autres éléments

Au-delà des contributions directes et des recettes intercommunales, qui représentent 94,96 % des impôts et taxes perçues par la collectivité, on peut relever les éléments suivants :

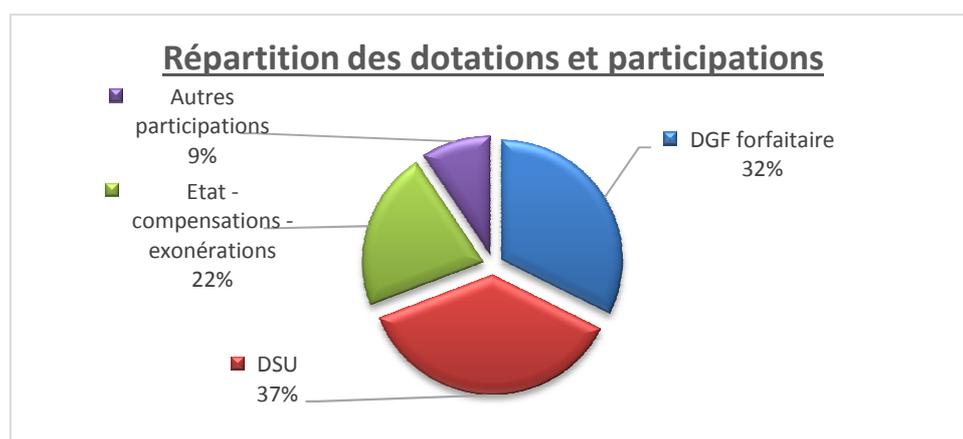
- **les taxes additionnelles aux droits de mutations** : elles totalisent **1 390 655 euros** contre 1 716 867 euros en 2017, soit une baisse de – 19 %. Les variations des recettes liées à ces taxes sont liées à l'évolution du nombre de transactions immobilières sur notre territoire.

- **la taxe sur l'électricité** : elle totalise **1 025 622 euros**, soit une diminution de - 4,77 % (- 51 338 euros) de ce produit par rapport à 2017 (1 076 960 euros). Cette diminution s'explique principalement par la baisse des consommations qui constitue la base de l'assiette de taxation. Rappelons que l'article 23 de la loi du 7 décembre 2010 a institué un nouveau régime de taxation de la consommation d'électricité (délibération du conseil municipal du 07/07/2011) qui modifie notamment cette assiette qui repose désormais uniquement sur les consommations et non plus sur la totalité de la facture entraînant ainsi pour la commune une baisse du produit.
- **la taxe sur la publicité extérieure (TLPE)** : l'article 171 de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 a remplacé les différentes taxations communales sur la publicité par une taxe unique dite TLPE. Le produit 2018 atteint **347 343,53 euros** contre 343 957,74 euros en 2017.
- **Les droits de places** : Cette recette qui s'élève en 2018 à **132 450,25 euros** enregistre une diminution de - 10,99 % (16 354 euros) par rapport à 2017.
- **les droits de stationnement** : le montant encaissé en 2018 sur cet article est de 21 315 euros et correspond à un reliquat 2017. Une mise à jour de la nomenclature M14 les impute désormais au chapitre 70.
- **les autres recettes** rattachées à cette catégorie ont été en 2018 de **52 712,27 euros** au titre des **taxes funéraires** et de **4 736 euros** pour les **taxes sur les pylônes électriques**.

2. Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Ce chapitre budgétaire atteint 18 millions d'euros de réalisation contre 17,77 millions d'euros en 2017 soit une évolution de +1,30 % (+ 230 516,77 euros). Ce chapitre représente 21,05 % des recettes réelles de fonctionnement.

La répartition et l'évolution de ces recettes est la suivante :



<i>Répartition des dotations et participations</i>	2017	2018	2018/2017	2018/2017
Etat, dotation globale de fonctionnement (DGF) forfaitaire	6 008 793	5 832 374	-2,9%	-176 419 €
Etat, dotation de solidarité urbaine (DSU)	6 234 610	6 612 987	6,1%	378 377 €
Autres participations (Etat, région, département, CAF)	3 868 068	3 876 732	0,2%	8 664 €
Etat, compensation exonérations fiscales	1 653 642	1 673 537	1,2%	19 895 €
TOTAL	17 765 113 €	17 995 630 €	1,3%	230 517 €

a) Dotation globale de fonctionnement : dotation forfaitaire

Les transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales représentent 104,8 millions d'euros en 2018, en hausse de + 4,9 % par rapport à 2017. On distingue trois ensembles :

- un premier ensemble correspond au périmètre défini à l'article 16 de la loi de programmation pour les finances publiques 2018-2022 (39,4 Md€ pour ce qui concerne ce qu'on appelle l'enveloppe « normée » et 8,9 Md€ pour les autres prélèvements sur recettes, soit au total 48,3 Md€). On ajoute traditionnellement à ce périmètre les subventions pour travaux divers d'intérêt local (TDIL), non abondées en LFI 2018, et la rétrocession des amendes de police, ainsi que le montant des fonds d'emprunts structurés, l'ensemble faisant au total 49,0 Md€ en 2018 ;
- les subventions spécifiques versées par les ministères et les contreparties de divers dégrèvements d'impôts locaux s'élèvent de leur côté à 18,0 Md€ ;
- la fiscalité transférée et les ressources pour le financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage représentent enfin 37,9 Md€.

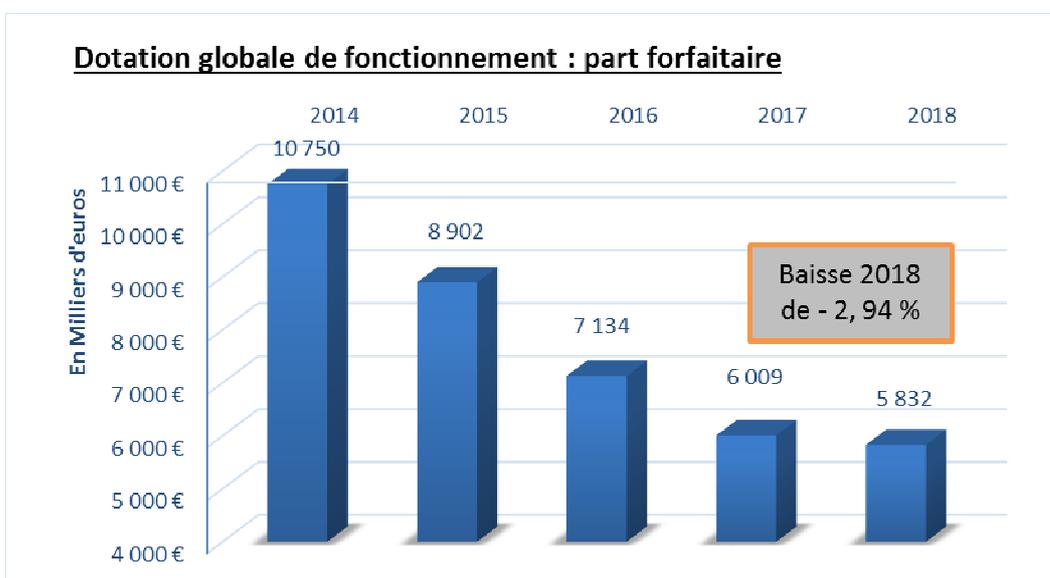
L'article 16 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 a ajusté la définition des concours financiers de l'État aux collectivités. Ceux-ci incluent désormais le produit de la fraction de TVA transférée aux régions par la LFI en remplacement de leur dotation globale de fonctionnement. Cette fraction s'élève à 4,1 Md€ en 2018

L'enveloppe des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales, au sens de l'article 16 de la loi de programmation, (39 398 millions d'euros) est quasiment stable par rapport à 2017 (39 127 millions d'euros). La participation des collectivités locales à la maîtrise des dépenses publiques ne prend en effet plus la forme de la contribution au redressement des finances publiques des années antérieures mais s'inscrit désormais dans un « pacte de confiance ». Ce dernier se traduit par la stabilité des concours financiers et un effort concerté de maîtrise de la dépense, prenant notamment la forme de la contractualisation prévue à l'article 29 de la loi de programmation.

Le principal concours financier de l'Etat envers la collectivité est la dotation globale de fonctionnement (DGF), composée majoritairement pour les communes d'une dotation forfaitaire, d'une dotation de solidarité urbaine (DSU) et de la dotation nationale de péréquation (DNP).

Cette enveloppe en matière de DGF se répartit désormais à hauteur de 68 % (18,3 milliards d'euros) pour les communes et leurs groupements et 32 % (8,6 milliards d'euros) en faveur des départements.

La dotation forfaitaire a évolué de la façon suivante :



Ainsi, pour ce qui concerne la Ville de Beauvais, c'est un recul de – 176 419 euros qui est constaté entre 2018 et 2017, soit une diminution de - 2,94 %.

Cette baisse est beaucoup moins importante que celle constatée entre 2017 et 2016 de – 15,77 % du fait qu'en 2018, la contribution au redressement des finances publiques (- 810 000 euros) n'est plus appliquée. Toutefois conformément à l'article L.2334-7-3 du CGCT, le prélèvement sur fiscalité opéré au titre de la CRFP 2016 et 2017 est reconduit chaque année à compter de 2018.

Par ailleurs, une part de la DGF est calculée en fonction de l'évolution de la population DGF ce qui représente en 2018 + 18 000 euros, la population ayant augmenté de + 156 habitants par rapport à 2017 (population de référence au 1^{er} janvier). Un autre critère, l'écrêtement appliqué au titre de la richesse fiscale de la commune représente quant à lui (- 194 425 euros) impacté par la baisse de notre potentiel fiscal.

b) Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)

Le deuxième concours financier composant la DGF est la DSU.

L'éligibilité et la répartition de la DSU reposent sur la distinction entre deux catégories démographiques : dont les communes de 10 000 habitants et plus, classées par ordre décroissant selon un indice synthétique de charges et de ressources.

Depuis la réforme de 2009, un dispositif de répartition de la DSU à « 2 étages » était en vigueur : les communes classées, en fonction de l'indice synthétique de ressources et de charges, dans la première moitié des communes de cette catégorie démographique, soit les 483 premières communes, bénéficiaient d'une dotation égale à celle de N-1 majorée du taux d'inflation inscrit en loi de finances. De plus, les 250 premières communes de cette catégorie démographique bénéficiaient en sus de leur attribution de droit commun d'une « DSU cible »¹.

Les modalités de répartition ont été modifiées par la loi de finances pour 2017 principalement sur les points suivants :

- Sont désormais éligibles les deux premiers tiers des communes de plus de 10 000 habitants (au lieu des trois premiers quarts auparavant ;
- Les communes dont le potentiel financier par habitant est deux fois et demi supérieur au potentiel financier moyen de leur strate démographique ne peuvent pas être éligibles à la DSU.
- La progression de la DSU est désormais répartie entre toutes les communes éligibles (et non plus seulement entre les communes éligibles à la DSU cible), en fonction de leur indice synthétique, de leur population résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville, de leur population résidant en ZFU, de leur effort fiscal et d'un coefficient variant de 0,5 à 4 (et non plus de 0,5 à 2) calculé selon le rang de classement. Ces dispositions permettent de concentrer la progression sur les communes les plus en difficulté.

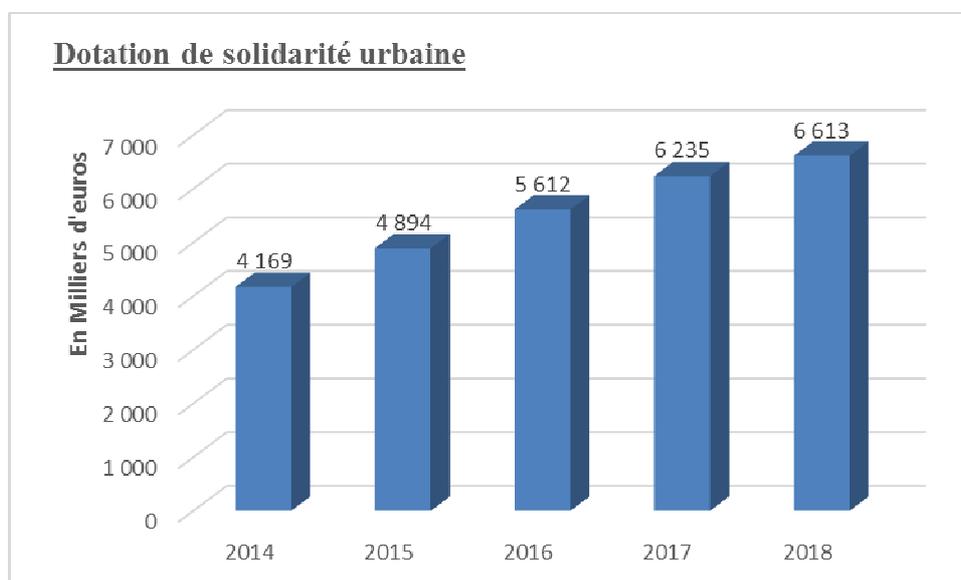
Les communes de 10 000 habitants et plus sont ainsi classées selon un indice synthétique de charges et de ressources constitué :

- pour 30%, du rapport entre le potentiel financier moyen des communes de 10 000 habitants et plus et le potentiel financier par habitant de la commune ;
- pour 15 %, du rapport entre la part des logements sociaux de la commune dans son parc total de logements et la part des logements sociaux dans le parc total de logements des communes de 10 000 habitants et plus ;
- pour 30 %, du rapport entre la proportion par logement de personnes couvertes par des prestations logement dans la commune et la proportion des personnes couverts par ces mêmes prestations dans les communes de 10 000 habitants et plus ;

¹ DSU-cible = Pop. DGF * Indice synthétique * Valeur du point * Coefficient de majoration

- pour 25 %, du rapport entre le revenu moyen des habitants des communes de 10 000 habitants et plus et le revenu moyen des habitants de la commune.

La DSU perçue par la ville de Beauvais en 2018 s'élève à **6 612 987 euros** répartie entre une part de DSU dite spontanée de 6 234 610 euros et une part de progression de DSU de 378 377 euros. Cela représente une hausse de + 6,06% (+ 377 987 euros) par rapport à 2017.



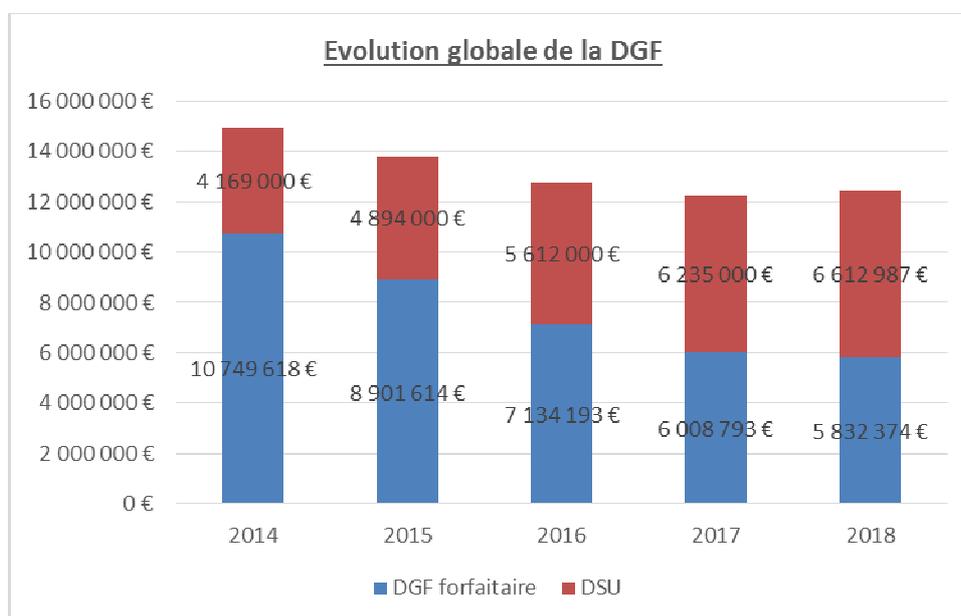
Cette hausse ne concerne que la part spontanée de DSU qui connaît une augmentation de + 622 976 euros ce qui s'explique principalement par l'augmentation du fonds DSU de + 5,26 % passant de 2 091 millions d'euros en 2017 à 2 201 millions d'euros en 2018 (+ 110 millions d'euros).

La part de progression de la DSU a quant à elle diminué de – 244 599 euros, impactée par la baisse de – 41% de la valeur du point prise en compte dans son calcul.

Ainsi, l'amélioration du classement de la ville, passée de la 202^{ème} place en 2017 à la 195^{ème} en 2018 n'a pas eu d'impact significatif sur le montant alloué.

Situation de la DGF dans son ensemble :

Globalement la dotation de fonctionnement de la commune constituée de la part forfaitaire et de la DSU a évolué de + 1,65 % (201 568 euros) entre 2017 et 2018 (cf. graphique ci-dessous).

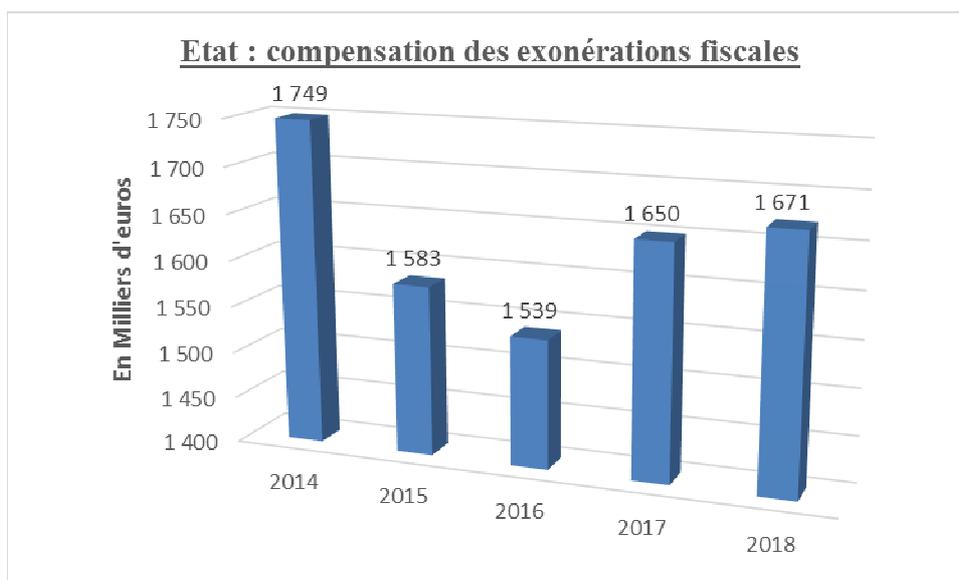


c) Participations divers organismes

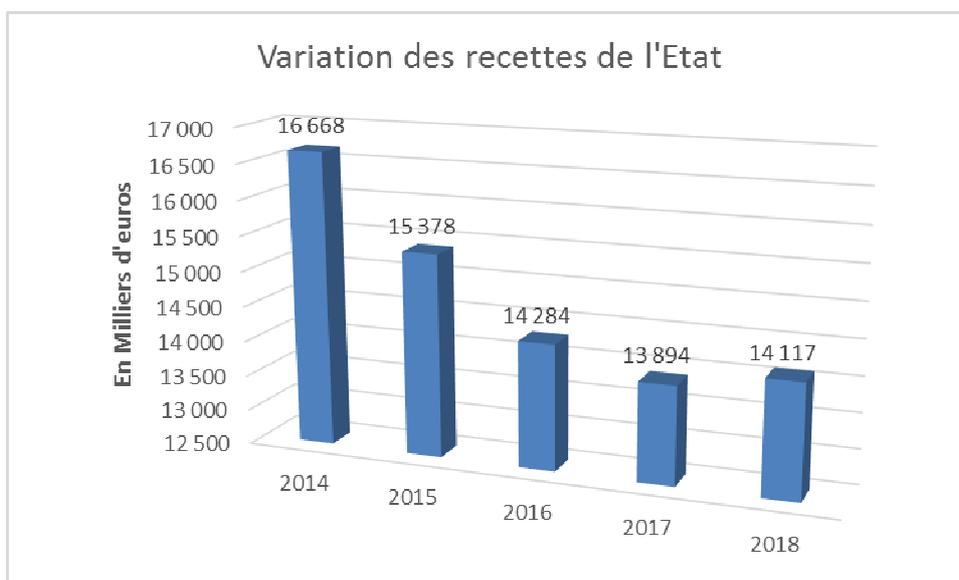
Les participations et subventions (745 à 7482 + 7484 à 7488) totalisent 3,77 millions d'euros en 2018 contre 3,87 millions en 2017 et donc en diminution de -98 000 euros (principalement liée à la baisse de la subvention de l'Etat sur les rythmes scolaires).

d) Les autres évolutions remarquables

Les compensations par l'Etat des exonérations accordées sur les impôts locaux (articles 7483) ont évolué de la manière suivante :



Globalement, l'évolution des dotations en provenance de l'Etat ⁽¹⁾ entre 2018 et 2017 est de + 223 mille euros (+ 1,61%).



⁽¹⁾ dotation globale de fonctionnement + dotation de solidarité urbaine + compensations exonérations fiscales.

3 Chapitre 70 – Produits des services

Ce chapitre totalise 5,83 millions d'euros en 2018 contre 5,38 millions en 2017, et enregistre un taux d'exécution de 96% identique à celui de 2017.

Les recettes de ce chapitre se décomposent ainsi :

Poste	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Variation en valeur	Variation en %
Culture (Pianoscope, Patrimoine..)	30 124	27 388	21 327	-6 061	-22,1%
Sports/ Piscine Bellier	40 145	57 444	43 299	-14 145	-24,6%
Sports/ Transquar	27 840	18 690	18 671	-19	-0,1%
Sports/ Brisson			10 000	10 000	
Sports/ autres	6 990	6 820	5 320	-1 500	-22,0%
Sports loisirs / Plan d'eau	107 748	86 706	108 452	21 746	25,1%
Sorts loisirs / animation (Emis, stages, patinoire..)	42 258	31 970	45 562	13 592	42,5%
Education loisirs / ALSH (& restau)	593 304	563 296	590 970	27 674	4,9%
Autres redevances loisirs	13 226	4 299	3 558	-741	-17,2%
Social / creches	250 413	266 632	302 744	36 112	13,5%
Enseigt & periscolaire/ restauration	1 499 904	1 524 913	1 484 061	-40 852	-2,7%
Enseigt & periscolaire/ classes decouverte	41 020	18 825	35 140	16 315	86,7%
Stationnement & FPS			406 550	406 550	
dont Stationnement seul (hors part delegataire)*	<i>pm 540.709</i>	<i>pm 487.991</i>	<i>pm 524.208</i>		
Rb Fourriere auto vehicules abandonnés	48 805	90 526	87 623	-2 903	-3,2%
Redevances archéologiques et fouilles	144 455	160 937	298 714	137 778	85,6%
Occup domaine public (contrats DSP)	123 121	126 931	130 411	3 480	2,7%
Mutualisation	1 389 873	1 831 163	1 768 058	-63 105	-3,4%
Particip budgets annexes aux frais adm générale	154 232	156 128	127 054	-29 074	-18,6%
Divers	1 300 956	409 111	344 561	-64 550	-15,8%
TOTAL	5 814 415	5 381 778	5 832 076	450 298	8,4%

* redevances stationnement imputées au chapitre73 avant 2018

4 Les autres chapitres budgétaires des recettes de fonctionnement

Le chapitre 013 « atténuation de charges » totalise 650 473 euros contre 923 mille euros en 2017 et 1,188 million en 2016. Ce chapitre, dont le taux de réalisation atteint 158% contre 123% en 2017, recouvre essentiellement des remboursements de rémunérations et de charges sociales en provenance de Gras Savoye (accidents ou maladies professionnelles, congés maternité, décès), de la CPAM (indemnités journalières), et de l'agence de services et de paiement ASP (contrats d'insertion).

Le chapitre 75 « autres charges de gestion courante » totalise 857 mille euros contre 616 mille euros en 2017. Ce chapitre comprend essentiellement les recettes de location d'immeubles (352 mille euros contre 209 mille en 2017) et de redevances de concessions ou de fermiers tels EDF, GDF, SE60, OGF, Vediaud, etc , pour un total de 492 mille euros.

Le chapitre 77 « produits exceptionnels » qui totalise 1,067 million d'euros contre 2,061millions en 2017, enregistre principalement les produits des cessions d'immobilisations (1,025 million).

Le chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre section » totalise 105 mille euros qui correspond aux amortissements des subventions d'équipement perçues.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement totalisent une exécution à hauteur de 76 165 811 euros contre 77 241 693 euros en 2017 (soit -1 075 881 euros ou -1.39%), avec un taux d'exécution hors virement à la section d'investissement à hauteur de 86,42% contre 93,71% en 2017.

Le détail des dépenses de fonctionnement est le suivant :

Dépenses de fonctionnement		Réalisations 2016	Réalisations 2017	Prévisions 2018	Réalisations 2018	variation 2018/2017	variation en %
D E P E N S E S	011 Charges à caractère général	13 589 103	14 015 282	15 129 373	14 071 159	55 877	0,40%
	012 Charges de personnel	44 905 027	45 381 078	47 429 871	45 405 995	24 917	0,05%
	014 Atténuations de produits	0	0	920	920	920	
	65 Autres charges de gestion courante	10 054 776	9 608 587	9 764 769	9 677 139	68 551	0,71%
	66 Charges financières (y/c ICNE)	1 807 629	1 583 241	1 600 000	1 353 661	-229 580	-14,50%
	67 Charges Exceptionnelles	96 934	68 572	79 800	40 359	-28 213	-41,14%
	68 Dotations aux provisions (semi budgétaire)	505 386	35 842	80 000	0	-35 842	-100,00%
	023 Virement à la section d'investissement			10 978 896	0	0	
	042 opérations d'ordre de transfert entre section (ordre)	5 132 781	6 549 091	5 953 280	5 616 579	-932 512	-14,24%
	Total dépenses de fonctionnement :		76 091 636	77 241 693	91 016 908	76 165 811	-1 075 881

1. Contractualisation entre l'Etat et la Ville de Beauvais

Par délibération du 18/06/2018, la Ville s'est engagée à plafonner à +1.45% l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement sur 3 ans. Suite aux transferts de compétence Gemapi et terrains familiaux avec l'agglomération, le seuil à ne pas dépasser a été fixé par la Préfecture à 70.680.941,72 euros pour l'exercice 2018

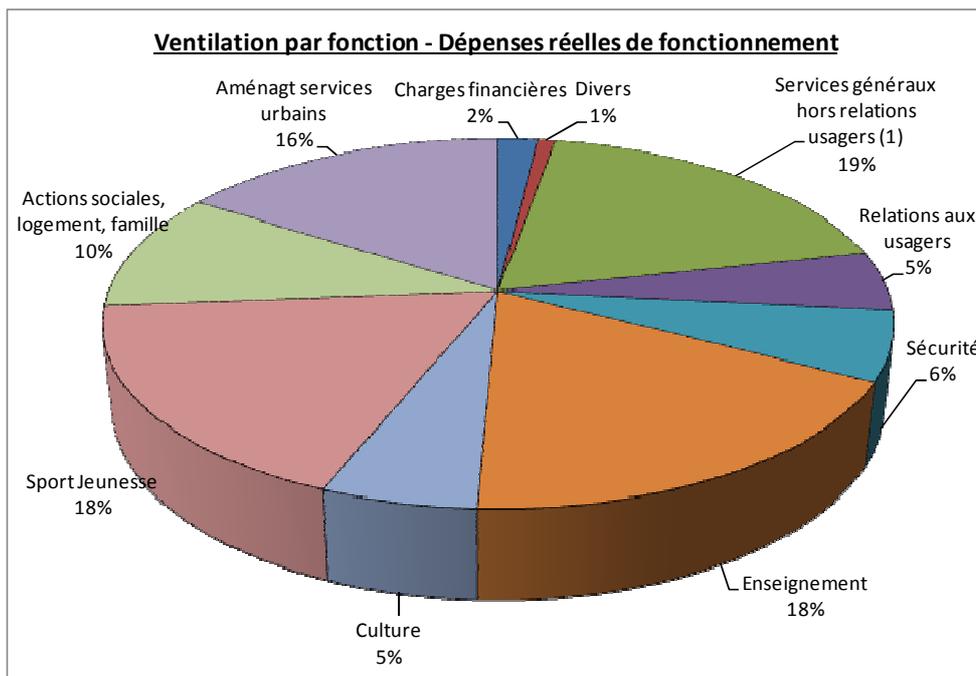
Le calcul correspond aux dépenses réelles de fonctionnement, hors chapitre 014, diminué du chapitre 013 et des provisions constituées dans l'année.

Sur cette base, le total des dépenses atteint par la Ville s'établit à la somme de 69.897.839€, soit une augmentation de + 0.24% par rapport à 2017.

Ainsi, l'engagement de la Ville est pleinement respecté avec une marge de 783 mille euros par rapport au plafond contractualisé.

2. La répartition par fonction des dépenses de fonctionnement

Cette répartition par fonction permet de mesurer la part du budget de fonctionnement consacrée aux différents domaines d'activités assurées par la Ville :



(1) les relations aux usagers comprennent l'administration de l'Etat, la communication, les fêtes et cérémonies, les cimetières.

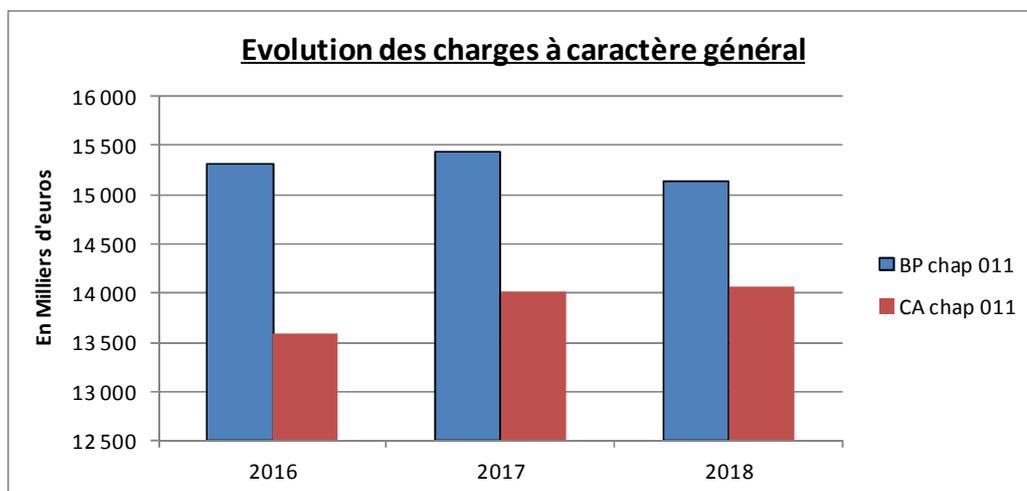
2. La répartition par nature des dépenses de fonctionnement

a) Chapitre 011 – charges à caractère général

Ce chapitre budgétaire totalise 14,07 millions d'euros de réalisation contre 14,01 millions en 2017 soit :

- Une augmentation de 0.4% par rapport à 2017
- Un taux de réalisation de 93% contre 90,78% en 2017.

Ces dépenses ont varié ces dernières années de la manière suivante :



Les principaux postes budgétaires de ce chapitre sont les suivants :

Poste	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Variation en valeur	Variation en %
Fluides	3 403 859	3 524 188	3 472 570	-51 618	-1,5%
Alimentation	1 375 984	1 396 784	1 353 435	-43 349	-3,1%
Fournitures	2 215 078	2 374 679	2 136 532	-238 147	-10,0%
Prestations de services	1 989 263	1 944 004	2 019 510	75 506	3,9%
Locations	751 679	965 555	925 924	-39 631	-4,1%
Entretien et maintenance	1 515 195	1 420 482	1 567 467	146 984	10,3%
Communication	431 062	413 493	425 372	11 879	2,9%
Frais affranchissement et télécommunications	254 916	226 587	310 422	83 835	37,0%

L'augmentation des prestations de services (+75 mille euros) fait suite principalement aux dépenses du concert NRJ (contrebalancée par une recette de même montant) et des retransmissions de la coupe du monde de football.

Les dépenses de certains postes comme le gaz (+272 mille euros), l'électricité (-333 mille euros) ou le téléphone (+89 mille euros) évoluent en fonction des dates d'émission des factures (glissement entre exercices) et retrouvent en partie leur niveau de 2016.

On pourra également relever une augmentation globale sans identification majeure des dépenses d'entretien des terrains (+47 mille euros) des voiries et réseaux (+30 mille euros) et contrats de maintenance (+78 mille euros).

Les dépenses de nettoyage ont été majorées cette année suite au balayage des cours d'écoles (52 mille euros) réalisé désormais par une entreprise.

Enfin, la hausse des frais de gardiennage est due aux prestations de sécurité qui s'imposent désormais lors de la plupart de nos manifestations (total 50 mille euros).

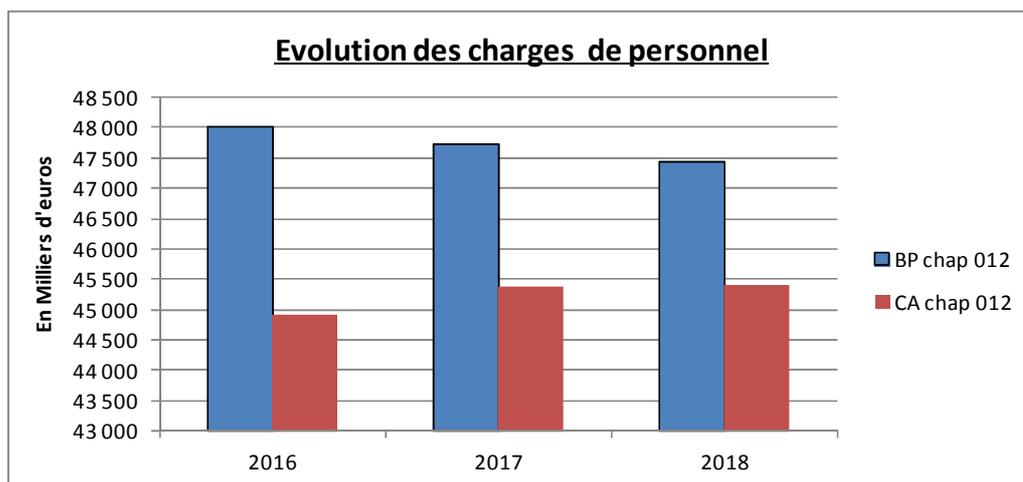
Globalement, le volume de dépenses de nos achats et charges externes (chapitre 011 hors impôts et taxes), représente 19,64% du budget de fonctionnement, à comparer avec la moyenne des communes de la même strate que Beauvais en 2017 qui est de 17,59%

(Source <http://www.colloc.bercy.gouv.fr/> rubrique : les comptes des communes)

b) Chapitre 012 – charges de personnel

Ce chapitre budgétaire totalise 45,4 millions d'euros et un taux de réalisation de 94,6%, chiffres quasi stables par rapport à ceux de 2017 :

Ces dépenses ont varié ces dernières années de la manière suivante :



Les principaux postes budgétaires de ce chapitre sont les suivants :

Poste	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Variation en valeur	Variation en %
Rembourst personnels mutualisés	3 098 024	3 300 894	3 432 279	131 385	4,0%
Impôts et taxes	610 791	653 811	618 062	-35 750	-5,5%
Rémunération titulaires	23 829 137	24 031 823	24 243 104	211 281	0,9%
Rémunération non titulaires dont emplois aidés, apprentis etc	5 464 145	5 395 394	5 329 415	-65 979	-1,2%
Cotisations sociales	11 506 056	11 573 740	11 338 278	-235 462	-2,0%

L'état du personnel au 31 décembre 2018 tel que joint en annexe budgétaire totalise 1.044 postes pourvus, soit 36 postes de moins par rapport à la situation au 31 décembre 2017 (1.080 postes). Cette diminution de l'effectif global est principalement le résultat (pour 29 postes) de la baisse des contrats aidés.

Le tableau qui suit synthétise la répartition des effectifs des principaux services municipaux au 31 décembre 2018 :

Pôles / Directions	effectif au 31/12/2018	%
Pôle Ressources	17	1,63%
Direction dont développement durable	17	1,63%
Pôle administration	164	15,69%
Police municipale et prévention sécurité	108	10,33%
Services à la population	38	3,64%
Autres	18	1,72%
Direction du cabinet, évènementiel et communication	40	3,83%
Cabinet	7	0,67%
Evènementiel, Relations publiques	23	2,20%
Communication	10	0,96%
Pôle aménagement	12	1,15%
Politique ville et logement	12	1,15%
Pôle éducation, sports, culture, tourisme	504	48,23%
Projet éducatif territorial	175	16,75%
Vie scolaire et restauration	225	21,53%
Culture et archéologie	27	2,58%
Sports	77	7,37%
Pôle technique opérationnel	299	28,61%
Architecture	50	4,78%
Environnement	2	0,19%
Espaces publics	58	5,55%
Parcs et jardins, propreté et garage	170	16,27%
Autres	19	1,82%
Personnel mis à disposition	9	0,86%
Total	1 045	100,00%

Par comparaison avec les communes de strate démographique équivalente, les charges de personnel (mutualisation comprise) pèsent pour 64,4% du budget de fonctionnement alors que la moyenne de la strate s'établit à 59,8% (ratio légal no 7 page 31).(source DGCL « les collectivités locales en chiffres 2018 » CA2016).

Les statistiques éditées par Bercy (source <http://www.colloc.bercy.gouv.fr/> rubrique : les comptes des communes) mentionnent en 2017 pour Beauvais, un ratio de charges de personnel de 790€ par habitant et une moyenne de la strate établie à 827€ par habitant.

Ces chiffres indiquent pour Beauvais, d'une part un recours important à la régie directe pour la gestion des services rendus à la population, et d'autre part la maîtrise de la masse salariale.

c) Chapitre 014 – atténuation de produits

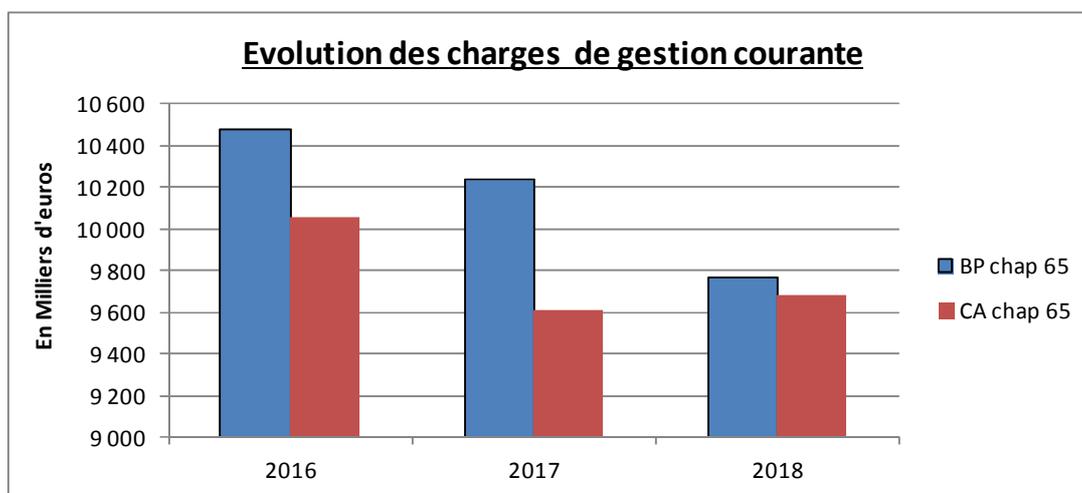
Ce chapitre enregistre une atténuation de produit liée à un dégrèvement jeunes agriculteurs de 920 euros.

d) Chapitre 65 – autres dépenses de gestion courante

Ce chapitre budgétaire totalise une réalisation à hauteur de 9 677 139 euros contre 9 608 587 euros en 2017, soit :

- Une hausse de 0,71% par rapport à 2017.
- Un taux de réalisation de 99,1% contre 93,87 en 2017.

L'évolution de ces dépenses au cours des dernières années a été la suivante :



Les principaux postes budgétaires de ce chapitre sont les suivants :

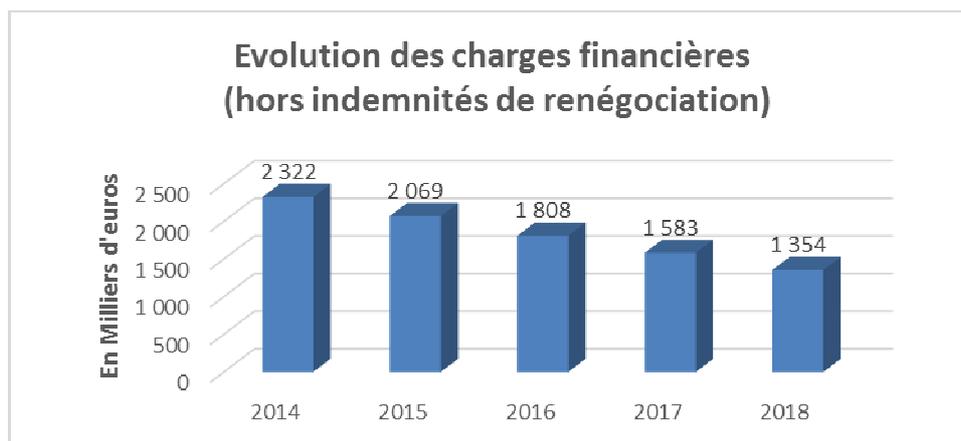
Poste	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Variation en valeur	Variation en %
Déficit & subventions budgets annexes (1)	1 573 394	1 798 968	1 321 774	-477 194	-26,5%
Indemnités et charges sociales élus	547 207	548 848	499 960	-48 888	-8,9%
Créances éteintes ou admises en non valeur	52 969	28 373	31 799	3 426	12,1%
Contribution au SDIS	818 552	0	0	0	
Subvention CCAS	2 450 000	2 830 000	3 080 000	250 000	8,8%
Subventions aux associations	3 978 851	3 858 159	4 101 215	243 056	6,3%
Subventions écoles privées	496 403	422 147	520 543	98 396	23,3%

Les participations du budget principal au déficit des budgets annexes (subventions d'équilibre) ont concerné en 2018 les budgets Agel (700 mille euros), Tilloy (rattachement 200 mille euros) et Elispace (421 mille euros)

L'augmentation de 6,3% des subventions aux associations est due essentiellement aux crèches (+154 mille euros) et aux sports (+79 mille euros, liés à une partie de la hausse des subventions aux clubs de haut niveau pour la saison 2017-2018).

e) Chapitre 66 – charges financières

Ce chapitre budgétaire totalise 1 353 661,07 euros, en diminution de – 229 580,32 euros (- 14,50 %) pour un taux de réalisation de 75,41 %. Les charges financières, à proprement parler (hors indemnités de renégociation d'emprunts), ont varié ces dernières années de la manière suivante :



Cette baisse s'explique par l'effet conjugué de la diminution du niveau de l'endettement de la Ville (cf. éléments du rapport ci-après avec un encours de la dette en diminution de -6,63 %) et du taux moyen pondéré de la dette du budget principal (2,42 % au 31/12/2018 contre 2,56 au 31/12/2017 et 2,74% au 31/12/2016).

A souligner qu'aucune indemnité de renégociation d'emprunts n'a été payée dans le cadre de réaménagements d'emprunts (compte 6688) dans le courant de l'année 2018.

Par comparaison avec les communes de strate démographique équivalente, les charges financières totalisent 1,78 % du budget de fonctionnement, contre 2,05 % en 2017, alors que la moyenne 2017 de la strate est de 3,22%, (source <http://www.colloc.bercy.gouv.fr/> rubrique : les comptes des communes).

f) Les autres chapitres budgétaires des dépenses de fonctionnement

Le chapitre 68 enregistre les sommes provisionnées en prévision de futures dépenses (litiges, pertes d'actif...). Aucune provision n'a été enregistrée sur l'exercice 2018.

Bien que figurant dans le total des opérations réelles, les provisions semi-budgétaires ne donnent pas lieu à des mouvements de trésorerie, et permettent donc de différer la prise en charge d'une dépense par la « reprise de la provision » au moment où le risque s'avère réellement.

III. La section d'investissement

L'exécution budgétaire 2018 de la section d'investissement fait ressortir un besoin de financement à hauteur de 7 189 756,40 euros réparti de la manière suivante :

- - 7 232 934,91 euros au titre du résultat d'investissement cumulé 2018
- + 43 178,51 euros au titre du solde des restes à réaliser d'investissement 2018

A. Les ressources d'investissement

Les ressources d'investissement totalisent 18 412 314,70 euros, soit 17,7% du total des recettes du compte administratif 2018 et se décomposent de la manière suivante :

Recettes d'investissement		Réalisations 2016	Réalisations 2017	Réalisations 2018	variation 2018/2017	variation en %
13	Subventions d'investissement reçues	1 655 704	1 815 882	2 891 703	1 075 821	59,2%
16	Emprunts et dettes assimilées	5 006 004	5 000 000	5 018 942	18 942	0,4%
R E C E T T E S	20 à 23 Recettes d'équipement	386	0	1 890	1 890	
10	Dotations et fds propres	445 790	2 384 312	618 888	-1 765 424	-74,0%
1068	Excédents de fonctionnt capitalisés	7 000 000	10 000 000	4 169 339	-5 830 661	-58,3%
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 451	9 148	19 453	10 306	112,7%
27	Autres immobilisations financières	134 174	920 200	50 667	-869 533	-94,5%
45	Opérations pr le cpte de tiers	22 115	35 842	24 853	-10 989	-30,7%
024	Produits des cessions (voir chap75)	0	0	0	0	
021	Virement de la section de fonct.	0	0	0	0	
040	opérations d'ordre de transfert entre section	5 132 781	6 549 091	5 616 579	-932 512	-14,2%
041	opérations patrimoniales	72 472	6 608	0	-6 608	-100,0%
Total recettes d'investissement :		19 479 877	26 721 083	18 412 315	-8 308 768	-31,1%

1. Chapitre 10 – Dotations et fonds propres

Ce chapitre totalise 4,79 millions d'euros en 2018 pour un taux de réalisation de 61,6%.

Ces recettes sont composées notamment de :

- ✓ 4,169 millions d'**affectation partielle en investissement du résultat de fonctionnement 2017** telle que décidée par le conseil municipal lors de sa réunion du 18 juin 2018 ;
- ✓ 0,62 million de taxes d'urbanisme

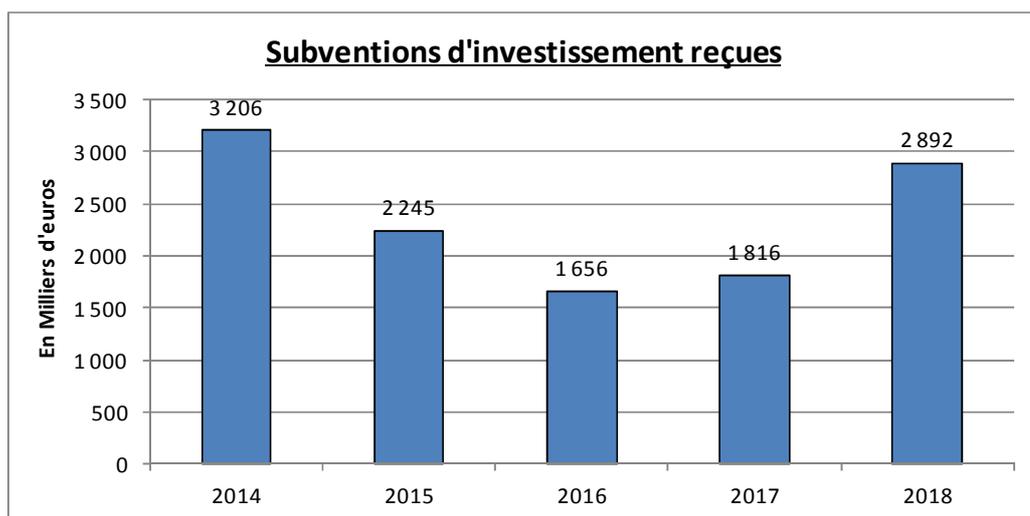
A noter un crédit reporté de 3 millions d'euros de FCTVA à encaisser en 2019

2. Chapitre 13 – subventions d'investissement

Ce chapitre totalise 2,89 millions d'euros pour un taux de réalisation de 57,2%.

A noter que si l'on ajoute au montant effectivement perçu en 2018, les restes à réaliser en matière de subventions d'équipement (1,15 million), le taux de réalisation passe alors à 80%. Ces taux correspondent aux taux atteints par les dépenses d'équipement (chapitre 20 à 23 avec 55,4% et 79,8% comprenant les Restes à réaliser).

L'historique de ces dernières années en matière de subventions reçues est le suivant :

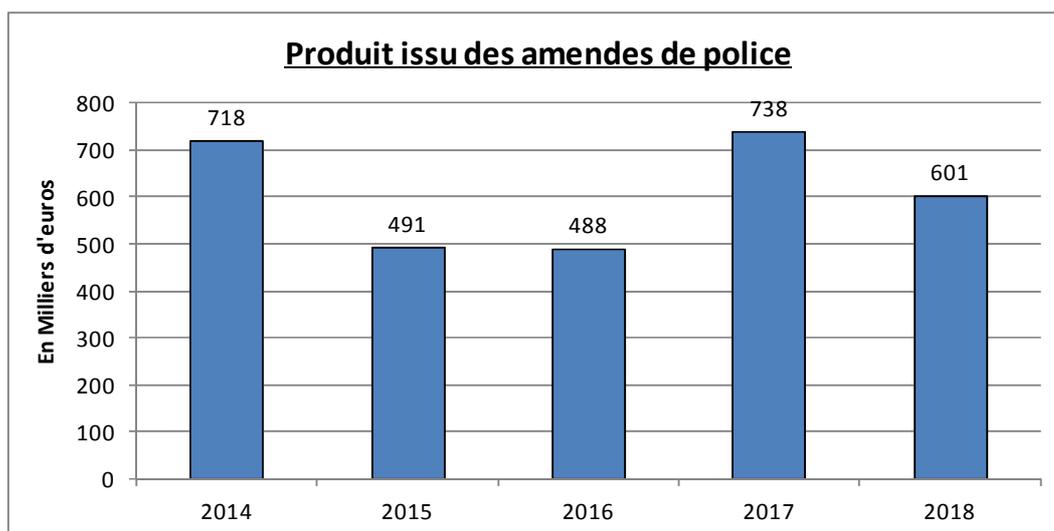


Le niveau des subventions reçues est en lien avec celui des dépenses d'investissement.

La répartition par « programme » des subventions d'investissement perçues en 2018 est la suivante :

Programmes	Montant 2018	%
Amendes de police	601 201	20,8%
Stade Brisson -Pelouse hybride	457 200	15,8%
Gymnase raoul Aubaud	443 178	15,3%
Malice Maison quartier St Lucien	334 980	11,6%
PRU St Jean rue de Sénéfontaine	224 620	7,8%
Crèche Lebesgue	162 835	5,6%
Vidéo protection	139 860	4,8%
Abords Centre commercial Berry	112 000	3,9%
Extension du Parc Dassault	80 000	2,8%
Vestiaires Stade Omet	71 250	2,5%
Abords Centre commercial Champs Dolents	58 658	2,0%
Rénovation ALSH Les Lucioles	44 312	1,5%
Evenements climatiques Inondations 2016	32 092	1,1%
Equipement Police municipale	28 440	1,0%
Accueil de loisirs Ecole Kergomard	24 000	0,8%
Particip Dept extension réseau électrique	21 082	0,7%
Gargouilles Eglise de Marissel	18 280	0,6%
Equipement Zero Phyto	14 517	0,5%
Studio musical Projet Miniz	6 863	0,2%
Restauration croix chapelle Greber	5 450	0,2%
Multi accueil St Lucien	5 258	0,2%
Equipement ALSH Le petit Prince	2 116	0,1%
Stalles et tableau Eglise St Etienne	2 010	0,1%
Accessibilité Hôtel de Ville	1 502	0,1%
TOTAL >>	2 891 703	100,0%

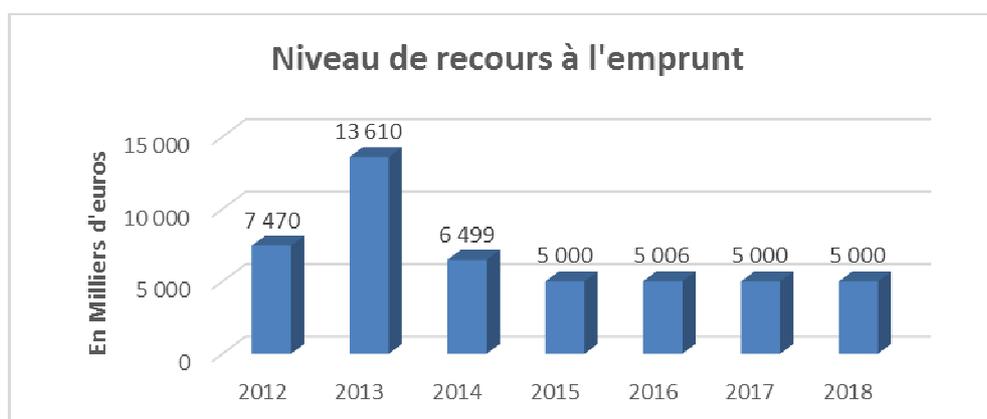
Les amendes de police (article 1342) intègrent ce chapitre budgétaire.



Cette enveloppe varie d'une année sur l'autre et est ensuite répartie auprès des collectivités bénéficiaires en fonction du nombre d'amendes recensées l'année précédente sur le territoire, par rapport au nombre total atteint sur le plan national. Pour autant, le montant perçu chaque année n'est pas strictement proportionnel au nombre d'amendes puisque la loi de finances fixe le montant annuel du produit des amendes qui est rétrocédé aux collectivités locales. C'est la dernière année où sont intégrées dans le calcul les contraventions de non paiement de stationnement (remplacées en 2018 par le forfait post stationnement encaissé directement en section de fonctionnement).

3. Chapitre 16 – emprunts et refinancement d'emprunts

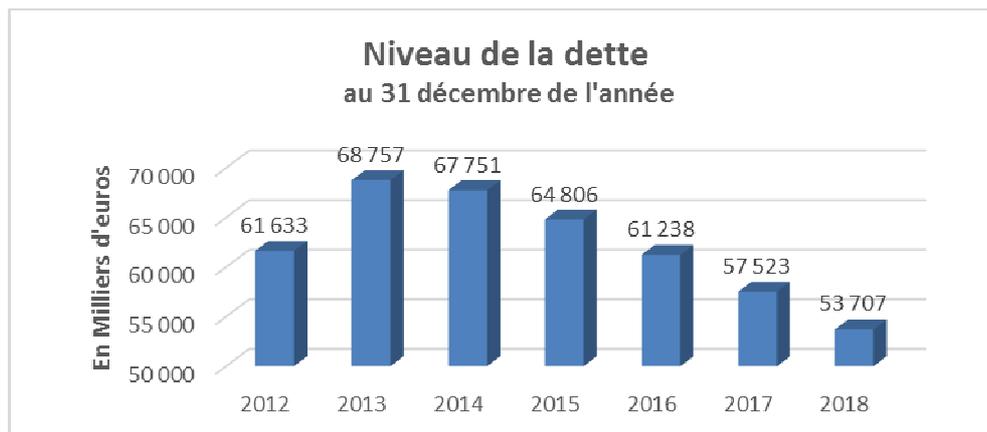
Le niveau de recours à l'emprunt nécessaire au financement des investissements a varié les années passées de la manière suivante :



C'est donc un recours à l'emprunt qui s'élève à 5 millions d'euros en 2018, comme celui atteint en 2017 soit une exécution à hauteur de 57,68 % par rapport aux attributions budgétaires.

Ainsi, la part des dépenses d'investissement financée par emprunt en 2018 atteint 19,90 % contre 23,08 % en 2017.

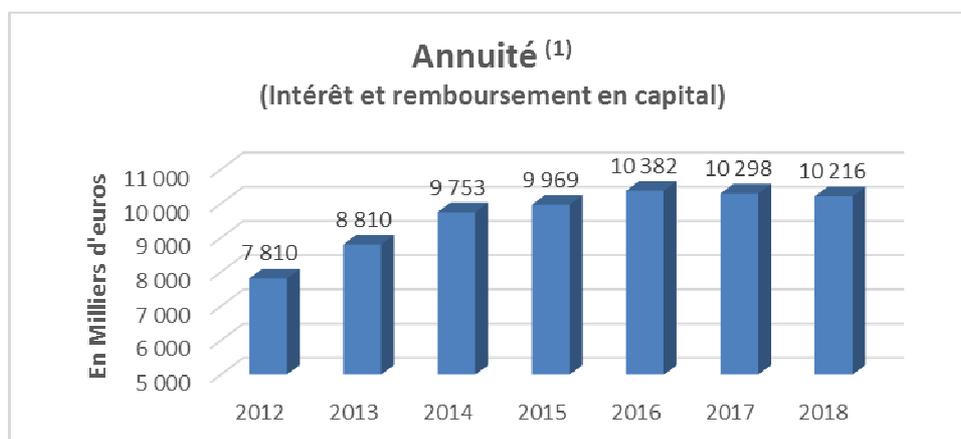
Compte tenu des remboursements en capital opérés sur la période, l'évolution du niveau de l'endettement a été la suivante :



L'encours de la dette fin 2018 atteint 53 707 054 euros, soit un niveau en diminution par rapport à fin 2017 (-3 815 788 euros ou - 6,63%).. **Le niveau de l'endettement est donc maîtrisé, et cette amélioration du besoin de financement était le deuxième engagement de la Ville dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat.**

L'encours de la dette ressort à Beauvais à 952 euros / habitant ⁽³⁾ alors que la moyenne de la strate est de 1.457 euros ⁽²⁾.

L'encours de la dette / recettes de fonctionnement ou taux d'endettement est de 62,76 % alors que la moyenne est de 93,8 % ⁽²⁾ : **la dette de la Ville de Beauvais comparativement au niveau de ses ressources est donc proportionnellement inférieure à celle de la moyenne nationale.**



Quant au niveau de l'annuité de la dette, elle représente 11,94 % des recettes de fonctionnement fin 2018, niveau en diminution par rapport à celui de 2017 qui était de 12,07 %.

⁽¹⁾ débits nets des comptes 66 + 163, 164 (sauf 16449), 1671, 1672, 1675, 1678, 1681 et 1682.

⁽²⁾ données 2017 de notre strate du site internet du ministère du budget et des comptes publics

⁽³⁾ population au 1^{er} janvier 2017

Répartition de l'encours de la dette de la Ville de Beauvais selon la norme Gissler ⁽²⁾

Structure et indice sous jacent	Risque Gissler	Ville de Beauvais au 31/12							Moyenne de la strate ⁽¹⁾
		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
1A	Taux non structurés et sans risque	91,1%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100%	100%	96,0%
1B/2C	Produits à risque faible	8,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,6%
3A/5C	Produits à risque limité	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,4%
1D/5E	Produits à risque élevé	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,7%
6F	Produits hors Charte	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,3%
Total	-	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,00%

⁽¹⁾ strate des communes et EPCI de 50.000 à 100.000 habitants – années 2018. Ces données moyennes de la strate sont issues de l'observatoire de Finance Active, strate qui totalise plus de 150 collectivités ou établissements, près de 8.000 contrats, et d'un encours total de 9 Mds€.

⁽²⁾ selon la classification des risques « Gissler » suivante :

Indices sous-jacents		Structures	
1	Indices zone euro	A	Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Ecart d'indices zone euros	C	Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Ecart d'indices hors zone euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5

*Les produits non catégorisés par la charte sont classés en risque 6F.

La sécurisation de l'encours de la dette a été maintenue à son maximum puisque :

- 100 % de l'encours est sans risque, part qui est supérieure à la moyenne de la catégorie (96 %) ;
- 0 % de l'encours est soumis à un risque faible, limité, marqué ou élevé alors que la moyenne de la catégorie ressort à 4 %.

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	35 310 271 €	65,75%	3,11%
Variable	11 989 117 €	22,32%	0,81%
Livret A	6 407 666 €	11,93%	1,58%
Ensemble des risques	53 707 054 €	100,00%	2,42%

Etat généré au 31/12/2018

Ainsi, la part prépondérante des emprunts à taux fixe (65,75 % de l'encours) influe à la hausse sur le taux moyen d'intérêt payé, mais correspond à un choix de la part de la municipalité de sécuriser sa dette.

4. Les autres chapitres budgétaires des ressources d'investissement

Les autres chapitres de recettes d'investissement sont les chapitres 20 à 23, 27, 45, 040 et 041.

- **chapitres 20 à 23** : encaissement d'un avoir sur facture de 1 890€
- **chapitre 040 « opération d'ordre de transfert entre section »** : il totalise 5,616M€ et correspond aux dépenses de fonctionnement du chapitre 042. Il comprend notamment l'amortissement des biens d'investissement, les cessions d'immobilisations enregistrées aux comptes 192 et 21.
- **chapitre 041 « opérations patrimoniales »** : aucune opération d'ordre en 2018
- **chapitre 27 « autres immobilisations immobilières »** : les 50k€ de ce chapitre correspondent au remboursement du dépôt de garantie lié à l'acquisition du Pôle médical, et à la fin du remboursement par le CCAS de l'avance consentie par la Ville en 2012 pour l'installation du CAEPP à St Jean.

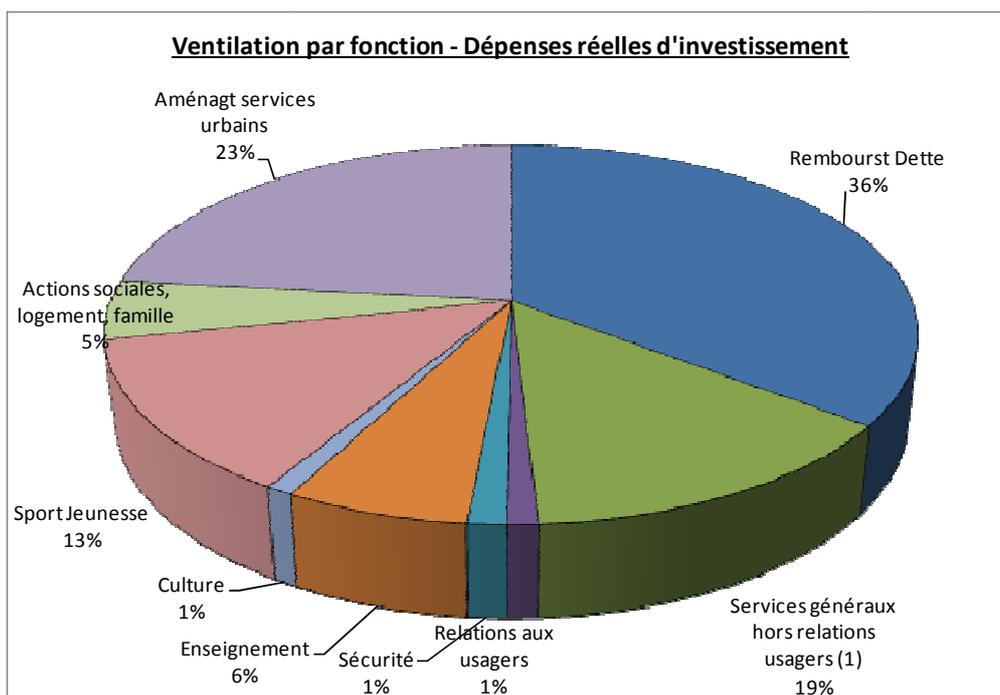
B. Les emplois d'investissement

Les dépenses d'investissement, hors report des dépenses engagées (RàR), totalisent 25,13 millions d'euros contre 21,67 millions en 2017 et représentent 24,8% des dépenses totales de 2018.

Elles se décomposent de la manière suivante :

Dépenses d'investissement		Réalisations 2016	Réalisations 2017	Réalisations 2018	variation 2018/2017	variation en %	
D E P E N S E S	10	Dotations, fonds divers et réserves	471 321	717 557	0	-717 557	-100,0%
	13	Remb subventions d'investissement	30 470	33 459		-33 459	-100,0%
	16	Emprunts et dettes assimilées	8 585 970	8 721 279	8 867 902	146 623	1,7%
	20	Immobilisations incorporelles	250 510	244 041	383 242	139 201	57,0%
	204	Subventions d'équipement versées	431 797	127 736	356 872	229 136	179,4%
	21	Immobilisations corporelles	7 380 751	6 528 438	10 068 864	3 540 426	54,2%
	23	Constructions en cours	5 117 022	3 678 328	5 322 122	1 643 793	44,7%
	27	Autres immob. financières	1 072 500	1 500 000	0	-1 500 000	-100,0%
	45	Opérations pr le cpte de tiers	21 841	36 116	24 853	-11 262	-31,2%
	040	opérations d'ordre de transfert entre section	74 061	74 305	105 231	30 926	41,6%
041	opérations patrimoniales	72 472	6 608	0	-6 608	-100,0%	
Total dépenses d'investissement :		23 508 715	21 667 866	25 129 084	3 461 219	16,0%	

1. La répartition par fonction de nos dépenses d'investissement

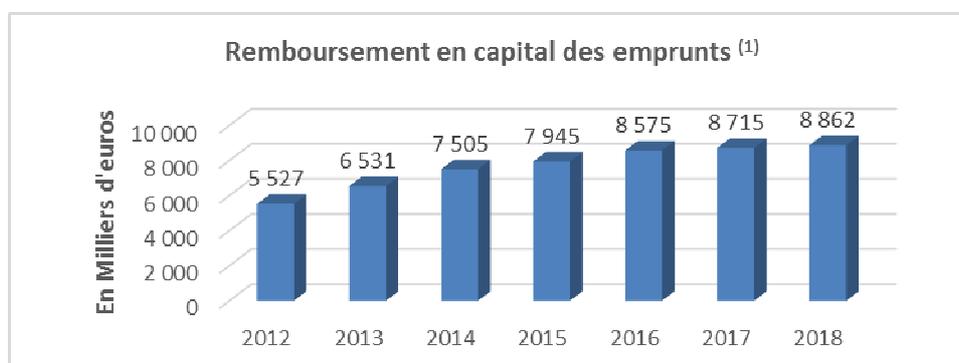


(1) les relations aux usagers comprennent l'administration de l'Etat, la communication, les fêtes et cérémonies, les cimetières.

2. La répartition par nature de nos dépenses d'investissement

a) Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

Ce chapitre totalise 8 867 901,56 euros et a été réalisé à hauteur de 98,85% et porte essentiellement sur des remboursements en capital d'emprunts qui ont varié ces dernières années de la manière suivante :

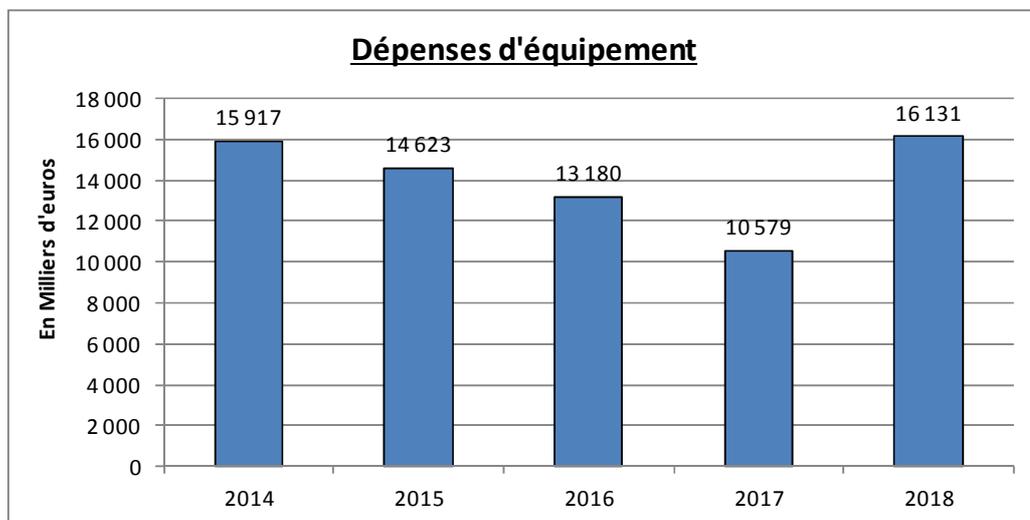


⁽¹⁾ la différence de 5 613,50 euros correspond à des dépôts et cautionnement versés.

Les remboursements en capital des emprunts courant 2018 ont été importants (**8 862 288,06 euros**) et contribuent au désendettement de la Ville : en effet, la diminution de l'encours de la dette de -3 815 788 euros s'obtient par différence entre le recours à de nouveaux emprunts (+ 5 000 000 d'euros) et les remboursements effectués en cours d'année.

b) Chapitres 20 à 23 immobilisations, opérations d'équipement et chapitre 204 subventions d'équipement

Ces chapitres correspondent aux dépenses d'équipement d'une collectivité, hors opérations pour compte de tiers, et totalisent 16,13 millions d'euros en 2018 hors RaR. :



Les principales réalisations de l'année 2018 sont notamment les suivantes :

Programmes	Montant 2018
Acquisitions foncières (dont 1,44M€ Pôle médical)	2 003 869
CPE Eclairage public	1 764 668
Malice /Maison quartier St Lucien	1 240 481
Crèche Lebesgue	1 059 621
Rénovations Gymnases (Aubaud/Ambroise/Sand..)	899 056
Voirie/ Revêtement voiries	759 876
Voirie/ Trvx Trottoirs	265 161
Voirie/ Amenagts de Voirie	245 584
Voirie/ Jalonnement	56 147
Voirie/ Feux tri & Equipts voirie	142 837
Voirie/ Sécurité routière	64 231
Voirie /Amenagt parking	41 031
Aménagements Cours Scellier	706 813
Rénovations diverses Ecoles	621 232
Trvx Maternelle Kergomar	462 368
Batiments Services municipaux / Trvx Amenagt	365 611
Trvx batiments / sécurité	94 156
Particip trvx Eaux pluviales	317 857
Acquisition de Vehicules	276 237
Acquis vehicule ZeroPhyto (laveuse desherbeuse)	204 434
Batiments Services municipaux / Gestion	232 068
Extension Parc Dassault & amenagt	215 966
Abords Centre commercial Berry	202 026

Programmes	Montant 2018
Vidéo protection	201 405
Logiciels & Matériels informatiques divers	270 987
Trvx espaces verts	147 996
Boucle locale	156 915
ALSH Les Lucioles	132 261
Aménagements Cité Gourdain	128 521
Aménagements Stade Brisson	110 126
Acquisition Equipements Services	208 220
Acquis matériel sportif	83 656
Trvx et mobilier Qualité de vie au travail	103 764
Trvx de proximité (colonnes enterrées & divers)	103 510
Pôle solidarité	94 284
Trvx Cimetières	85 469
Crèche St Lucien	78 762
Contruction Local espaces verts St Jean	75 127
Jeux pour enfants (ecoles et esp publics)	71 218
Ecoles / Trvx et matériels tableaux interactifs & informatique	149 503
Trvx Locaux associatifs	63 244
Jardins familiaux	61 495
Trvx Plan d'eau du Canada	60 621
Restauration scolaire (UPC+terminaux)	60 471
Etudes Coeur de Ville	57 846
Mobilier scolaire	54 360
Trvx Logements Ville	47 400
Vestiaires Omet	46 157
Etudes Piscine Bellier	46 016
Extension Réseau Electricité	43 122
Trvx & équipement Pôle médical	42 850
Subvention Elispace	38 229
Autres	1 066 233
TOTAL >>	16 131 100

e) Les autres chapitres budgétaires des emplois d'investissement

- le chapitre 040 « opération d'ordre entre section » est la contrepartie du chapitre 042 des recettes de fonctionnement, soit 105k€ (amortissement des subventions d'équipement reçues).
- le chapitre 041 « opérations patrimoniales » et le chapitre 27 « autres immobilisations financières » n'enregistrent aucun mouvement cette année

3 Situation des autorisations de programme & crédits de paiement (AP/CP)

Voici la situation des AP/CP au 31/12/2018 :

No AP	Libellé	Montant des AP			Montant des CP			
		Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2018 (BP+BS)	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs (cumul au 31/12/17)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2018 (BP+Reports+BS+VC)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2018	Restes à financer (exercices au-delà de 2018)
30	Dévoiemnt de réseaux Quartier St Lucien	1 120 000,00 €		1 120 000,00 €	1 083 532,53 €	16 224,00 €	0,00 €	terminé-
44	Cœur de Ville aménagement Place Jeanne Hachette	5 800 000,00 €		5 800 000,00 €	5 752 807,18 €	3 879,77 €	1 836,17 €	-terminé-
45	Cœur de Ville aménagement zone 30	1 055 000,00 €		1 055 000,00 €	590 486,02 €	86 560,00 €	57846,00 €	-terminé-
46	Réhabilitation d'une crèche (trvx + equipt)	2 400 000,00 €	50 000,00 €	2 450 000,00 €	1 357 491,90 €	1 02 508,10 €	1 059 620,68 €	-terminé-
47	Rénovation maison quartier St Lucien (centre social interquartiers)	3 300 000,00 €		3 300 000,00 €	103 855,24 €	2 437 904,00 €	1 240 481,08 €	1 955 663,68 €
48	Vestiaires stade P Omet	790 000,00 €		790 000,00 €	761 683,07 €	27 461,79 €	27 461,79 €	-terminé-
49	Plan de rénovation des ecoles	3 000 000,00 €		3 000 000,00 €	598 831,64 €	1 457 459,11 €	1 083 599,17 €	1 37 569,19 €
50	Plan de réhabilitation des gymnases	2 070 000,00 €		2 070 000,00 €	167 999,71 €	1 243 233,56 €	899 056,37 €	1 002 943,92 €
51	Plan de rénovation des Accueils de Loisirs sans Hébergement	1 560 000,00 €		1 560 000,00 €	6 929,04 €	900 000,00 €	82 260,98 €	1 420 809,98 €
52	Plan Lumière (renouvelt de l'éclairage public / contrat de performance énergétique)	8 850 000,00 €		8 850 000,00 €	3 908 085,05 €	1 883 70000 €	1 762 184,43 €	3 179 730,52 €
53	Plan Maxi Voirie	6 900 000,00 €		6 900 000,00 €	2 908781,69 €	1 938 748,99 €	1 395 270,68 €	2 595 947,63 €
54	Salle des Fêtes	2 000 000,00 €		2 000 000,00 €	13 95000 €	34 880,00 €	26 880,00 €	1 959 170,00 €
55	Local serv espaces verts Coteaux St Jean	800 000,00 €		800 000,00 €	0,00 €	800 000,00 €	75 127,39 €	724 87281 €
56	Pôle solidarité	0,00 €	2 304 000,00 €	2 304 000,00 €	0,00 €	268 956,50 €	94 284,41 €	2 209 715,59 €
Total >>>		39 645 000,00 €	2 354 000,00 €	41 999 000,00 €	17 254433,07 €	12 191 515,82 €	7 855 909,15 €	16 366 423,12 €

IV. Ratios légaux définis à l'article R2313-1 du CGCT/ Répartition sur 100 euros du budget

Informations financières – ratios (1)		CA 2017	CA 2018	Moyennes de la strate (2)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 256	1 250	1361
2	Produit des impositions directes/population	669	684	661
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 520	1 515	1553
4	Dépenses d'équipement brut/population	186	280	267
5	Encours de dette/population	1 022	952	1457
6	DGF/population	218	221	222
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	64,2%	64,4%	59,8%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	92,8%	92,9%	96,3%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	12,3%	18,5%	17,2%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	67,2%	62,8%	93,8%

(1) cf. articles L.2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT.

(2) source : les collectivités locales en chiffres 2018 – CA 2016

REPARTITION SUR 100 EUROS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 (FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT)

Dépenses		Recettes				
Rappel CA 2017	CA 2018	Rappel CA 2017	CA 2018			
Sécurité	6,19 €	6,02 €	Impôts locaux et taxes diverses (2)	43,82 €	44,84 €	
Culture	5,49 €	5,27 €	Agglo du beauvaisis (3)	19,67 €	20,23 €	
Sport et jeunesse	17,11 €	20,45 €	Etat (4)	19,27 €	17,74 €	
Actions sociales, logement, économie	11,08 €	11,19 €	Département	0,07 €	1,00 €	
Aménagements urbains		23,30 €	22,16 €	Région	0,12 €	0,18 €
Enseignement	16,68 €	18,52 €	Autres subventions dont CAF	2,91 €	3,18 €	
Relation aux usagers (1)	5,87 €	5,07 €	Cessions foncières	2,13 €	1,09 €	
Dette	11,16 €	10,69 €	Usagers	3,10 €	3,81 €	
Créances	1,94 €	0,00 €	Emprunts	5,22 €	5,33 €	
Divers	1,18 €	0,63 €	Divers (5)	3,69 €	2,59 €	



(1) les relations aux usagers comprennent l'administration de l'Etat, la communication, les fêtes et cérémonies, les cimetières.

(2) les impôts locaux comprennent la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti et non bâti, les taxes diverses, dont la taxe sur l'électricité, la taxe d'aménagement, la taxe sur la publicité extérieure, les droits de stationnement, de place, les droits de mutation etc.

(3) Les recettes de l'Agglomération comprennent l'attribution de compensation, la dotation de solidarité communautaire et les remboursements de personnels mutualisés

(4) les dotations de l'Etat comprennent la Dotation Globale de Fonctionnement, le FCTVA, les produits des amendes de police et les autres subventions d'Etat

(5) les diverses recettes comprennent les remboursements de frais de personnel, les revenus des immeubles, les recettes exceptionnelles.

BUDGETS ANNEXES

Rappelons que le compte administratif termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Ainsi, les comptes administratifs 2018 des budgets annexes ont été précédés par les votes des budgets primitifs 2018 (en date du 21/12/2017 et du 26/03/2018), et de décisions modificatives (le 23/11/2018).

A – Eau

1 – Les résultats 2018

Section	Reprise résultats 2017 (1)	Résultat d'exécution 2018	Résultats de clôture 2018 (A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	207 337,53	195 464,91	402 802,44	0,00	402 802,44
Investissement	188 018,73	556 476,33	744 495,06	-719 775,56	24 719,50
Total :	395 356,26	751 941,24	1 147 297,50	-719 775,56	427 521,94

⁽¹⁾ la reprise des résultats 2017 correspond aux résultats issus du compte administratif 2017 et de l'affectation partielle du résultat en investissement : en effet, le résultat 2017 était de +536 185,09€ en fonctionnement, à diminuer de l'affectation de 328 847,56€ en investissement (délibération du 1806/2018), d'où la reprise de résultat 2017 en fonctionnement de 207 337,53€.

Le résultat de clôture 2018 est excédentaire de 1 147 297,50 € compte tenu du résultat de la section de fonctionnement qui dégage un excédent de 402 802,44 € et de l'excédent de financement de la section d'investissement de 744 495,06 €.

Compte tenu du besoin de financement issu du solde des restes à réaliser (-719 775,56€), le résultat cumulé du budget eau dégage un excédent de 427 521,94€. Ce résultat sera repris à la prochaine décision modificative.

2 - Section de fonctionnement

Recettes

Chap.	Article	Libellé	Rappel CA 2017	Prévisions 2018	Réalisé 2018	Taux réal.	Explications
70	70128	Autres redevances et taxes	1 258 895	1 000 000	956 597	96%	Produit de la surtaxe de l'eau
042	777	Quote part subvention d'investissement	9 501	9 550	9 501	99%	Amortissement des subventions d'équipement reçues.
-	-	Autres	114	0	0	-	-
-	-	Total :	1 268 510	1 009 550	966 098	96%	

Dépenses

Chap.	Article	Libellé	Rappel CA 2017	Prévisions 2018	Réalisé 2018	Taux réal.	Explications
011	6287	Remboursement de frais	62 579	28 868	28 847	100%	Refacturation des frais d'administration générale supportés par le budget principal.
012	6218	Remboursement de frais de personnel	34 965	30 059	32 241	107%	Personnel de l'Assainissement mis à disposition pour l'Eau
012	-	Charges de personnel hors remboursement de personnel	63 435	71 379	58 765	82%	Rémunérations des personnels affectés à ce budget annexe.
66	-	Charges financières	67 710	101 000	79 518	79%	-
042	6811	Dotations aux amortissements	555 699	620 100	570 452	92%	Dotations aux amortissements des réseaux d'adduction d'eau et des installations techniques
-	-	Autres dépenses de fonctionnement diverses	5 753	158 144	810	1%	les prévisions intégraient 126K€ de prélèvement en faveur de la section d'investissement.
-	-	Total :	790 142	1 009 550	770 633	76%	-

3 - Section d'investissement

Ressources

Chap.	Article	Libellé	Rappel CA 2017	Prévisions 2018	Réalisé 2018	Taux réal.	Explications
10	1068	Autres réserves	544 918	328 848	328 848	100%	Part affectée du résultat de fonctionnement en investissement selon délibération du 18/06/2018
16	1641	Emprunts	1 600 000	810 000	810 000	100%	Recours à l'emprunt
041		Op ordre Réseaux d'adduction d'eau	212 717	350 000	177 900	51%	Mouvement d'ordre avec pour contrepartie un emploi en investissement pour le transfert des droits à déduction de TVA.
27	2762	Créance transfert droits déduction TVA	212 717	350 000	177 900	51%	Créance sur transfert du droit à déduction de TVA.
040	28	Amortissement installation, matériel ...	555 699	620 100	570 452	92%	Amortissement des biens
-	-	Autres recettes d'investissement	0	125 644	0	-	la prévision correspond au prélèvement en provenance de la section de fonct
-	-	Total :	3 126 052	2 584 592	2 065 099	80%	-

⁽¹⁾ s'agissant **de l'encours de la dette du budget annexe de l'eau**, on peut souligner :

- qu'il atteint **5 412 733 euros** en 2018 contre 5 085 986 euros en 2017 soit une évolution de + 326 747 euros (+ 6,46%) qui s'obtient par différence entre le recours à un nouvel emprunt de 810 000 euros en 2018 et les remboursements effectués en cours d'année (- 483 254 euros).
- que 100% de l'encours est classé 1A sur l'échelle de Gissler, soit la classe la plus sécurisée : il s'agit donc d'emprunts non structurés et sans risque,
- que le taux moyen pondéré au 31/12/2018 ressort à 1,55% au lieu des 1,56% de fin 2017 avec une répartition de l'encours à hauteur de 4 412 733 euros sur un taux moyen de 1,65% et de 1 000 000 d'euros sur du taux variable de 1,10%.

Emplois ⁽¹⁾

Chap.	Article	Libellé	Rappel CA 2017	Prévisions 2018	Réalisé 2018	Taux réal.	Explications
16	-	Emprunts et dettes assimilés	423 145	522 000	483 254	93%	Remboursement du capital des emprunts souscrits.
23	2313	Construction	55 547	317 632	33 408	11%	Travaux sur réservoirs d'eau
23	2315	Installation	962 592	1 569 234	804 560	51%	Travaux de renforcement du réseau.
041	2762	Créances sur transfert droits à déduction de TVA	212 717	350 000	177 900	51%	Mouvement d'ordre avec pour contrepartie une ressource d'investissement pour le transfert des droits à déduction de TVA.
	-	Autres dépenses diverses	9 501	13 744	9 501	69%	dont l'essentiel correspond à l'amortissement des subventions d'investissement reçues.
	-	Total :	1 663 502	2 772 610	1 508 622	54%	

(1) hors reprise de résultats, ce qui explique l'écart entre les prévisions de ressources et d'emplois.

B – Régie Exploitation Elispace

1 – Les résultats 2018

Section	Reprise résultats 2017 (1)	Résultat d'exécution 2018	Résultats de clôture 2018 (A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	54 987,81	-11 252,60	43 735,21	-43 735,21	0,00
Total :	54 987,81	-11 252,60	43 735,21	-43 735,21	0,00

(1) la reprise des résultats 2017 correspond aux résultats issus du compte administratif 2017.

Le résultat de clôture 2018 est de 43 735,21€ compte tenu de l'excédent de financement de la section d'investissement. Le besoin de financement issu du solde des restes à réaliser (-43 735,21€) rend nul le résultat cumulé du budget Elispace.

2 - Section de fonctionnement

Recettes

Chap.	Article	Libellé	Rappel CA 2017	Prévisions 2018	Réalisé 2018	Taux réal.	Explications
70	7078	Autres marchandises	9 927	8 000	7 511	94%	Ventes cafétéria
70	70878	autres redevables	89 227	130 000	114 446	88%	Facturation frais annexes à la location
75	752	Revenus des immeubles	106 571	150 000	125 910	84%	Location de la salle
75	7552	Prise en charge déficit par budget principal	398 968	428 000	421 774	99%	Subvention en provenance du budget principal.
-	-	Autres recettes de fonctionnement diverses	10 722	12 300	12 256	100%	Amortissement des subventions d'investissement du budget principal
-	-	Total :	615 415	728 300	681 897	94%	

Dépenses

Chap.	Article	Libellé	Rappel CA 2017	Prévisions 2018	Réalisé 2018	Taux réal.	Explications
011	-	Charges à caractère général	298 805	374 203	335 309	90%	Ensemble de dépenses contribuant à l'activité, tels prestations de service (10.513€), les fluides (67.855€), maintenance matériels (21.400€), gardiennage (36.992€), frais de nettoyage des locaux (11.627€) et la refacturation partielle des frais d'administration générale supportés par le budget principal (94.424€).
012	-	Charges de personnel	280 903	301 947	299 785	99%	Rémunérations des personnels affectés à cet équipement.
042	6811	Dot. Amortissement	33 524	51 950	46 803	90%	Amortissement des biens
-	-	Autres dépenses de fonctionnement diverses	92 717	200	0	0%	-
-	-	Total :	705 949	728 300	681 897	94%	

3 - Section d'investissement

Ressources ⁽¹⁾

Chap.	Article	Libellé	Rappel CA 2017	Prévisions 2018	Réalisé 2018	Taux réal.	Explications
10	1068	Excédent de fct. Capitalisés	0	0	0	-	Absence d'affectation du résultat de fonctionnement en investissement.
13	13141	Subv. équipement collectivité rattachement	114 071	48 600	38 229	79%	subvention en provenance du budget principal
-	-	Autres recettes d'investissement	33 524	51 950	46 803	90%	dotations aux amortissements des biens renouvelables.
-	-	Total :	147 595	100 550	85 032	85%	-

Emplois ⁽¹⁾

Chap.	Article	Libellé	Rappel CA 2017	Prévisions 2018	Réalisé 2018	Taux réal.	Explications
20-23	-	Dépenses d'équipement brut	141 154	143 238	84 029	59%	Renouvellement matériels, mobilier et travaux .
	-	Autres dépenses d'investissement	10 000	12 300	12 256	100%	Amortissement des subventions en provenance du budget principal
	-	Total :	151 153	155 538	96 285	62%	

(1) hors reprise de résultats, ce qui explique l'écart entre les prévisions de ressources et d'emplois.

C – Lotissement Longue Haie

Tout comme pour l'ensemble des budgets de zone, seuls les mouvements réels sont explicités dans le présent rapport de présentation.

1 – Les résultats 2018

Section	Reprise résultats 2017 (1)	Résultat d'exécution 2018	Résultats de clôture 2018 (A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	131 928,73	0,00	131 928,73	0,00	131 928,73
Investissement	-538 414,97	454 832,40	-83 582,57	0,00	-83 582,57
Total :	-406 486,24	454 832,40	48 346,16	0,00	48 346,16

Le résultat de clôture 2017 est excédentaire de 48 346,16€ compte tenu du résultat de la section de fonctionnement qui dégage un excédent de 131 928,73€ et un besoin de financement de la section d'investissement de -83 582,57€. Le résultat cumulé de ce budget annexe est excédentaire de 48 346,16€ compte tenu de l'absence de restes à réaliser.

2 - Section de fonctionnement

Recettes ⁽¹⁾

Chap.	Article	Libellé	Rappel CA 2017	Prévisions 2018	Réalisé 2018	Taux réal.	Explications
70	7015	Vente de terrains aménagés	0	435 000	455 280	105%	Ventes parcelles
-	-	Autres	0	0	0	-	-
-	-	Total :	0	435 000	455 280	105%	

Dépenses ⁽¹⁾

Chap.	Article	Libellé	Rappel CA 2017	Prévisions 2018	Réalisé 2018	Taux réal.	Explications
011	6045 /605	Achat de matériel et travaux	26 698	28 514	448	2%	Travaux d'aménagement
-	-	Autres dépenses de fonctionnement diverses	0	0	0	-	-
-	-	Total :	26 698	28 514	448	2%	-

⁽¹⁾ dépenses réelles uniquement : les mouvements d'ordre neutralisent le déséquilibre de la section de fonctionnement qui est « reporté » sur la section d'investissement pour mouvementer les stocks.

3 - Section d'investissement

Aucune prévision ni réalisation en mouvement réel sur cette section

4 – Bilan de zone

Le bilan prévisionnel de cette zone dégage un excédent de **+620k€** correspondant au résultat de clôture 2018 de +48k€, majoré des ventes de terrains à venir de +621k€ (1 lot zone habitat et 4 lots zone économique) et diminué de travaux de finition estimés à 47k€.

E – Lotissement Agel

Tout comme pour l'ensemble des budgets de zone, seuls les mouvements réels sont explicités dans le présent rapport de présentation.

1 – Les résultats 2018

Section	Reprise résultats 2017 (1)	Résultat d'exécution 2018	Résultats de clôture 2018 (A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	1 400 000,00	-700 000,00	700 000,00	0,00	700 000,00
Investissement	-1 439 997,29	1 400 001,00	-39 996,29	0,00	-39 996,29
Total :	-39 997,29	700 001,00	660 003,71	0,00	660 003,71

Le résultat de clôture 2018 est excédentaire de 660 003,71€ compte tenu de l'excédent dégagé par la section de fonctionnement de 700 000€ et du besoin de financement de la section d'investissement de - 39 996,29€.

2 - Section de fonctionnement

Recettes ⁽¹⁾

Chap.	Article	Libellé	Rappel CA 2017	Prévisions 2018	Réalisé 2018	Taux réal.	Explications
75	7552	Prise en charge déficit des budgets annexes	1 400 000	0	700 000	-	subvention du budget principal (délibération 21/12/2018)
-	-	Ventes de terrain	0	1	1	-	vente à l'euro symb parcelle AL477 HLM Beauvaisis selon délibération du 23/11/2017
-	-	Total :	1 400 000	1	700 001	-	-

Dépenses ⁽¹⁾

Chap.	Article	Libellé	Rappel CA 2017	Prévisions 2018	Réalisé 2018	Taux réal.	Explications
011	608	Frais accessoires	0	10 000	0	0%	Aucune dépense en 2018
-	-	Autres dépenses de fct diverses	0	0	0	-	-
-	-	Total :	0	10 000	0	0%	-

(1) dépenses réelles uniquement : les mouvements d'ordre neutralisent le déséquilibre de la section de fonctionnement qui est « reporté » sur la section d'investissement pour mouvementer les stocks.

3 - Section d'investissement

Ressources ⁽¹⁾

Chap.	Article	Libellé	Rappel CA 2017	Prévisions 2018	Réalisé 2018	Taux réal.	Explications
16	1641	Emprunt en euros	0	49 996	0	0%	Prévision de recours à l'emprunt non exécutée compte tenu de la volonté de ne plus recourir à l'emprunt sur ce budget annexe.
-	-	Autres	0	0	0	-	-
-	-	Total :	0	49 996	0	0%	

(1) recettes réelles uniquement

L'encours de la dette du budget annexe Agel (3.9 millions d'euros), correspond aux avances du budget principal (2,5 millions en 2011, 0,65 million en 2015 et 0,75million en 2016) visant à combler le besoin de financement du budget annexe. Il s'agit d'un prêt sans intérêts, à rembourser au budget principal au fur et à mesure de la commercialisation des parcelles aménagées ou des versements des subventions d'équilibre par ce même budget.

Emplois

Pas d'exécution.

4 – Bilan de zone

Le bilan prévisionnel de cette zone dégage à ce jour un **déficit de -2,5M€** correspondant au résultat de clôture 2018 de +660k€, majoré de la subvention 2019 déjà votée du budget principal pour 700k€, du produit de la vente des terrains restant à commercialiser (cédées à l'euro symbolique), et diminué du remboursement des avances de financement du budget principal de 3,9M€.

F – Lotissement PA Tilloy

Tout comme pour l'ensemble des budgets de zone, seuls les mouvements réels sont explicités.

Il est rappelé que cette zone à vocation économique a été transférée en 2018 à l'agglomération du Beauvaisis compte tenu du changement législatif intervenu avec la loi NOTRe.

Les écritures enregistrées en 2018 sont les premiers mouvements comptables liés au transfert de cette zone. Ainsi ont été réalisés d'une part le transfert à l'agglomération de l'emprunt en cours de 690.000€, et d'autre part sur le budget principal une réservation de crédits de 200 000€ affecté à la résorption du déficit.

Le transfert des terrains et le comblement du déficit du budget est prévu sur l'année 2019.

1 – Les résultats 2018

Section	Reprise résultats 2017 (1)	Résultat d'exécution 2018	Résultats de clôture 2018 (A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	-791 535,51	1 367,35	-790 168,16	0,00	-790 168,16
Investissement	690 000,00	-690 000,00	0,00	0,00	0,00
Total :	-101 535,51	-688 632,65	-790 168,16	0,00	-790 168,16

Le résultat de clôture 2018 est déficitaire de -790 168,16€ compte tenu du déficit de la section de fonctionnement de même montant. Le résultat cumulé de ce budget annexe atteint ce même chiffre en

l'absence de restes à réaliser.

2 - Section de fonctionnement

Recettes ⁽¹⁾

Chap.	Article	Libellé	Rappel CA 2017	Prévisions 2018 ⁽¹⁾	Réalisé 2018	Taux réal.	Explications
70	7015	Vente de terrains aménagés	0	818 036	0	0%	Transfert des terrains à l'Agglo non finalisé en 2018 (effectué par délibération du 22/03/2019)
-	-	Autres	0	0	0	-	-
-	-	Total :	0	818 036	0	0%	-

Dépenses ⁽¹⁾

Chap.	Article	Libellé	Rappel CA 2017	Prévisions 2018 ⁽¹⁾	Réalisé 2018	Taux réal.	Explications
60	605	Achat matériel et travaux	0	20 000	0	0%	Travaux d'aménagements.
66	6611	Intérêts des emprunts	4 067	6 500	-1 367	-21%	Interets cours non échus non suivi de mandatement suite au transfert de l'emprunt à l'agglo
-	-	Total :	4 067	26 500	-1 367	-5%	-

3 - Section d'investissement

Ressources

Pas d'exécution.

Emplois

Chap.	Article	Libellé	Rappel CA 2017	Prévisions 2018 ⁽¹⁾	Réalisé 2018	Taux réal.	Explications
16	1641	Emprunts en euros	0	690 000	690 000	-	Emprunt transféré à l'Agglo
-	-	Total :	0	690 000	690 000	-	

4 – Bilan de zone

Pour rappel, le bilan de cette zone s'est soldé par un déficit de -191 353,16 euros comblé par une subvention d'équilibre sur l'exercice 2019 votée au dernier conseil municipal du 22/03/2019.

RESULTATS CONSOLIDES

Les résultats 2018 (arrondis à l'euro le plus proche) consolidés du budget principal et des budgets annexes s'établissent donc ainsi :

	Reprise des résultats 2017	Recettes exercice 2018	Dépenses exercice 2018	Résultat exécution 2018	Résultat de clôture 2018	Solde restes à réaliser	Résultat cumulé au 31/12/2018
Fonctionnement :							
Budget Principal	6 865 395,85	85 581 708,98	76 165 811,42	9 415 897,56	16 281 293,41	0,00	16 281 293,41
Eau	207 337,53	966 097,93	770 633,02	195 464,91	402 802,44	0,00	402 802,44
Elispace	0,00	681 896,83	681 896,83	0,00	0,00	0,00	0,00
Lotissement longue haie	131 928,73	455 727,60	455 727,60	0,00	131 928,73	0,00	131 928,73
Lotissement Agel	1 400 000,00	700 001,00	1 400 001,00	-700 000,00	700 000,00	0,00	700 000,00
Lotissement PA Tilloy	-791 535,51	0,00	-1 367,35	1 367,35	-790 168,16	0,00	-790 168,16
Total fonctionnement :	7 813 126,60	88 385 432,34	79 472 702,52	8 912 729,82	16 725 856,42	0,00	16 725 856,42
Investissement :							
Budget Principal	-516 165,20	18 412 314,70	25 129 084,41	-6 716 769,71	-7 232 934,91	43 178,51	-7 189 756,40
Eau	188 018,73	2 065 098,82	1 508 622,49	556 476,33	744 495,06	-719 775,56	24 719,50
Elispace	54 987,81	85 031,98	96 284,58	-11 252,60	43 735,21	-43 735,21	0,00
Lotissement longue haie	-538 414,97	455 280,00	447,60	454 832,40	-83 582,57		-83 582,57
Lotissement Agel	-1 439 997,29	1 400 001,00	0,00	1 400 001,00	-39 996,29		-39 996,29
Lotissement PA Tilloy	690 000,00	0,00	690 000,00	-690 000,00	0,00		0,00
Total Investissement :	-1 561 570,92	22 417 726,50	27 424 439,08	-5 006 712,58	-6 568 283,50	-720 332,26	-7 288 615,76
Cumul Fct. et Inv. :							
Budget Principal	6 349 230,65	103 994 023,68	101 294 895,83	2 699 127,85	9 048 358,50	43 178,51	9 091 537,01
Eau	395 356,26	3 031 196,75	2 279 255,51	751 941,24	1 147 297,50	-719 775,56	427 521,94
Elispace	54 987,81	766 928,81	778 181,41	-11 252,60	43 735,21	-43 735,21	0,00
Lotissement longue haie	-406 486,24	911 007,60	456 175,20	454 832,40	48 346,16	0,00	48 346,16
Lotissement Agel	-39 997,29	2 100 002,00	1 400 001,00	700 001,00	660 003,71	0,00	660 003,71
Lotissement PA Tilloy	-101 535,51	0,00	688 632,65	-688 632,65	-790 168,16	0,00	-790 168,16
Total Général :	6 251 555,68	110 803 158,84	106 897 141,60	3 906 017,24	10 157 572,92	-720 332,26	9 437 240,66

NB : le résultat de clôture au 31/12/2018 pour l'ensemble des budgets est excédentaire de +10,16 millions d'euros en raison des résultats excédentaires des budgets principal (+9,05 millions), Eau (1,15 million), Elispace (44 mille euros), Longue haie (48 mille euros) et Agel (660 mille euros) qui compensent le résultat déficitaire du budget Tilloy (-790 mille euros).